Schéma de COhérence Territoriale

du Grand Dax

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Version approbation

CITADIA

LE GRAND DAX
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

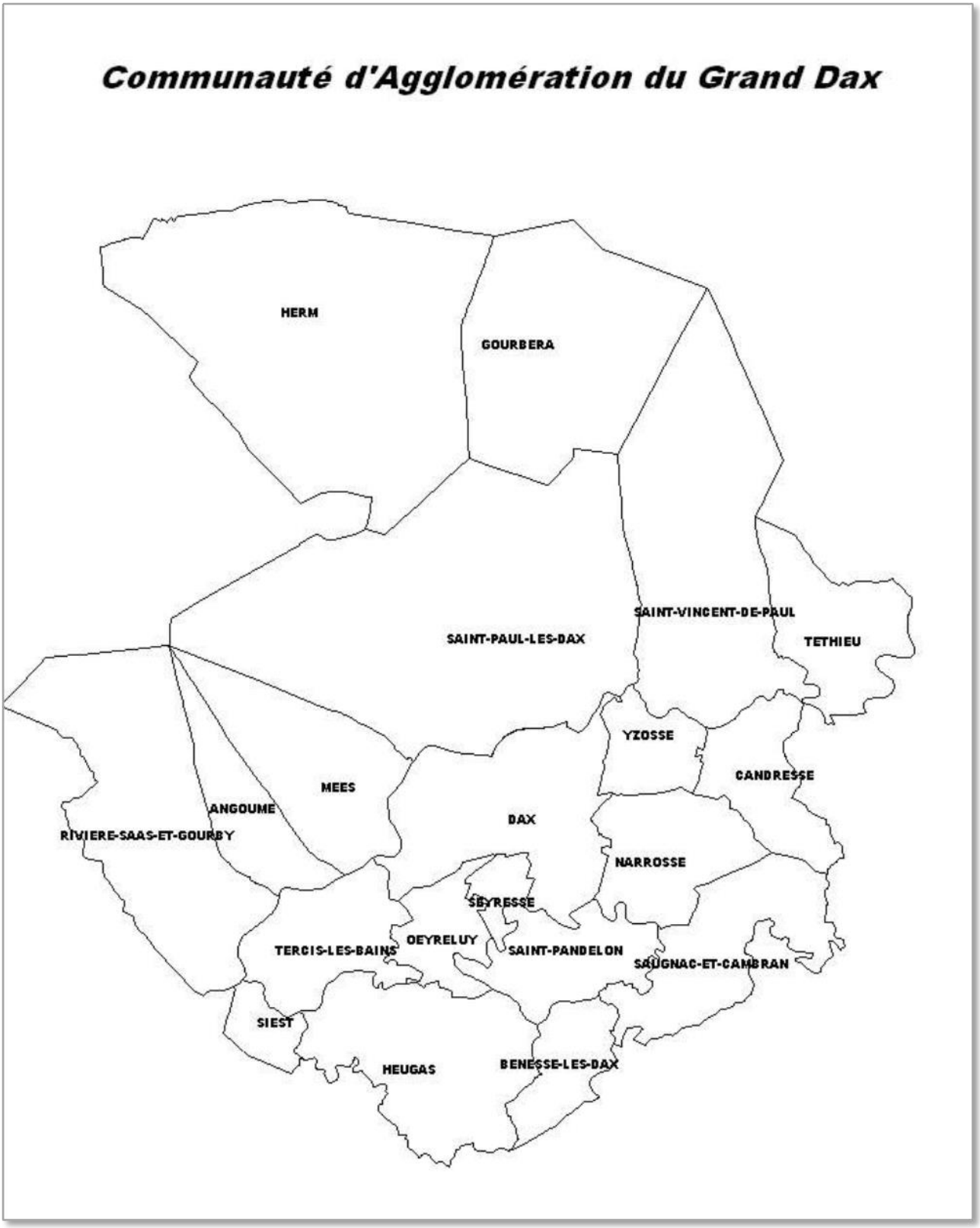
Communauté d'Agglomération du Grand Dax
HERM
GOURBERA
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
SAINT-PAUL-LES-DAX
TETHIEU
YZOSSE
CANDRESSE
MEES
ANGOUME
DAX
RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY
NARROSSE
SEYRESSE
OEYRELUY
TERCIS-LES-BAINS
SAINT-PANDELON
SAUGNAC-ET-CAMBRAN
SIEST
HEUGAS
BENESSE-LES-DAX

SOMMAIRE

SOMMAIRE **3**

PREAMBULE **6**

LES GRANDS ENJEUX DU SCOT / LE SCENARIO DE DEVELOPPEMENT **7**

- ✓ ACCUEILLIR 22 000 NOUVEAUX HABITANTS A L'HORIZON 2030 7
- ✓ MENER UNE POLITIQUE FONCIERE ECONOME 8
- ✓ REPONDRE AUX OBJECTIFS DES DOCUMENTS CADRES ET COOPERER AVEC LES COLLECTIVITES VOISINES 9

OBJECTIF N°1 : **10**

CONFORTER L'ATTRACTIVITE DU GRAND DAX ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE **10**

1. Diversifier les activités en se positionnant sur les secteurs innovants et en redynamisant le thermalisme **11**

- ✓ Conforter, redynamiser et valoriser la filière thermale 11
- ✓ S'orienter vers la haute technologie en s'appuyant sur le projet Galileo 12
- ✓ Inscrire le Grand Dax dans l'avenir numérique 12
- ✓ Permettre le développement de la filière bois à travers la construction et l'énergie 12
- ✓ Encourager les activités industrielles et artisanales 13
- ✓ Améliorer la formation sur le territoire 13

2. Favoriser l'emploi et un maillage équilibré des activités économiques sur le territoire **14**

- ✓ Créer près de 10 000 emplois pour répondre à la croissance démographique 14
- ✓ Optimiser l'accueil des entreprises 14
- ✓ Veiller à répartir les activités économiques sur l'ensemble du territoire 15
- ✓ Améliorer la qualité environnementale du développement économique 15

3. Conforter la position de pôle commercial du Grand Dax et organiser l'offre au plus près des habitants **16**

4. Maintenir les espaces agricoles et sylvicoles et valoriser la production locale **18**

- ✓ Agir pour conserver les surfaces agricoles et forestières sur le territoire 18
- ✓ Encourager et valoriser les productions locales et durables 19
- ✓ Favoriser l'implantation des jeunes agriculteurs 19

5. Faire du Grand Dax une véritable destination touristique 20

..... 24

OBJECTIF N°2 :..... 25

CONSTITUER UN TERRITOIRE EQUILIBRE ET SOLIDAIRE 25

6. Améliorer le cadre et la qualité de vie en adaptant l'offre en équipements à une population de 77 550 habitants 26

7. Adapter l'offre de logements aux besoins et exigences de la population 27

- ✓ Répondre à la demande de logements 27
- ✓ Equilibrer l'offre de logements de manière adaptée à la demande 27
- ✓ Répondre aux caractéristiques sociales des ménages 27
- ✓ Concevoir des logements pour les jeunes et des logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite 28

8. Maîtriser l'étalement urbain, renforcer les centralités et promouvoir des architectures respectueuses de l'environnement et du cadre local..... 29

- ✓ Réduire la consommation foncière à des fins urbaines 29
- ✓ Promouvoir l'éco habitat..... 30
- ✓ Favoriser une architecture de qualité respectueuse de l'identité locale et puisant ses références dans l'architecture traditionnelle..... 31

9. Limiter les déplacements automobiles et fluidifier la circulation 32

- ✓ Améliorer l'accessibilité du Grand Dax par la réalisation de nouvelles infrastructures 32
- ✓ Optimiser l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse 33
- ✓ Améliorer l'offre de transports alternative à la voiture..... 33
- ✓ Agir pour un urbanisme durable, favorisant un tissu urbain mixte reliant le développement urbain aux déplacements 35
- ✓ Préserver et faciliter les accès au domaine forestier 35

OBJECTIF N°3 :..... 39

PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES 39

1. Protéger et économiser les ressources naturelles 40

- ✓ Favoriser le maintien de la biodiversité et des corridors écologiques..... 40
- ✓ Economiser et gérer durablement les ressources en eau 42

2. Valoriser les paysages et les sites de l'agglomération 44

3. Préserver le cadre de vie en limitant les pollutions et en s'inscrivant dans une démarche écologique responsable 46

- ✓ Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre..... 46
- ✓ Diminuer la quantité de déchets produits et encourager le recyclage..... 47
- ✓ Favoriser les énergies renouvelables 47

PREAMBULE

Le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables[1], a pour but de préparer l'avenir du territoire.

Deuxième étape de l'élaboration du SCoT après le rapport de présentation, qui a mis en exergue les principaux enjeux du territoire, le PADD fixe les grands choix stratégiques et les objectifs prioritaires du Grand Dax à mettre en œuvre dans les 15-20 prochaines années. Au-delà des enjeux locaux, le PADD doit également mener une réflexion prospective prenant en compte le contexte international, national et régional. Des éléments tels que le réchauffement climatique, l'évolution démographique, la concurrence accrue entre les territoires… doivent être intégrés à la réflexion pour prévoir leurs conséquences sur le territoire et les réponses à apporter.

Le PADD traduit une démarche de développement durable qui selon la définition serait « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Les piliers du développement durable étant l'efficacité économique, la satisfaction des besoins sociaux et la protection de l'environnement, l'objectif est de mener un projet politique plus économe en ressources naturelles, et d'être capable d'accueillir les nouvelles populations en leur offrant une diversité de logements et d'activités.

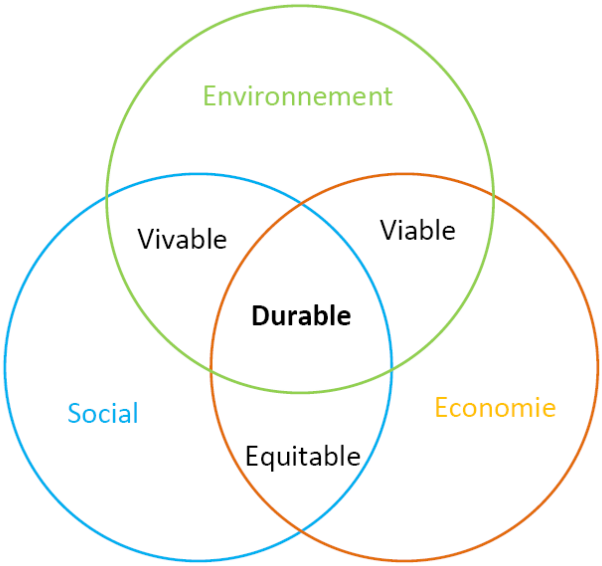

Véritable pilier du SCoT, le PADD en constitue le projet politique. Il est le fruit d'une discussion entre les élus et les acteurs économiques et sociaux du Grand Dax, qui se sont posé la question de leur territoire idéal. Il ne s'impose pas juridiquement mais préfigure le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), seul élément prescriptif et légalement opposable du SCoT.

[1] Art. L.122-1-3 du Code de l'Urbanisme : *« Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. »*

LES GRANDS ENJEUX DU SCOT / LE SCENARIO DE DEVELOPPEMENT

Le diagnostic du SCoT a présenté les principaux enjeux de l'agglomération du Grand Dax. La croissance démographique du territoire est importante depuis plusieurs années et s'est notamment traduite par un étalement urbain, une consommation et une dégradation des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, mais aussi par une augmentation des déplacements et une omniprésence de la voiture.

Le Grand Dax souhaite s'engager dans une démarche durable et doit donc être en mesure d'accueillir une population nouvelle en limitant les effets négatifs liés à sa croissance. L'objectif du PADD est de fixer des orientations permettant de répondre à ces enjeux et il détermine pour cela trois « grands principes », qui constituent la base de toutes les orientations thématiques décrites dans le SCoT :

- l'accueil d'une nouvelle population, qu'il conviendra de répartir de manière équilibrée et maîtrisée sur le territoire, et à qui il faudra assurer de l'emploi et des services mais aussi un cadre de vie agréable,
- la définition d'une stratégie foncière à l'échelle de l'agglomération. Le foncier constitue la matière première de l'aménagement et de tout projet de territoire, il est donc nécessaire de mener une réflexion sur les besoins de foncier et la stratégie à mener pour gérer au mieux cette ressource,
- le respect des documents d'urbanisme, schémas et plans avec lequel le SCoT doit être compatible et la coopération avec les territoires voisins permettant de viser une cohérence extra territoriale.

✓ *ACCUEILLIR 22 000 NOUVEAUX HABITANTS A L'HORIZON 2030*

Deux hypothèses de croissance démographique ont été présentées. Selon un scénario faible, basé sur les taux de croissance annuels moyens de la période 1990-2007, la population du Grand Dax atteindrait près de 68 000 habitants en 2030. Compte tenu des dynamiques démographiques constatées ces dernières années et des différentes prospectives réalisées sur le territoire *(Landes 2040 et INSEE Omphale)*, il semble plus approprié de prendre en compte un scénario plus élevé. La population a augmenté de 1,8 % en moyenne par an (entre 1999 et 2011) pour atteindre en 2010, 54 693 habitants. Si cette dynamique de développement devait se poursuivre, la population du Grand Dax représenterait donc, en 2030, 77 550 habitants, soit plus de 22 000 nouveaux habitants.

La répartition de cet afflux de population peut faire l'objet d'un réel choix. Actuellement, le cœur d'agglomération, composé de Dax et St-Paul-lès-Dax, concentre 63 % de la population, les 37 % restant se partagent entre les 18 autres communes. Depuis plusieurs années, cette répartition évolue puisque la part de la population habitant Dax diminue au profit de St-Paul-lès-Dax et des communes de la première couronne.

✓ *MENER UNE POLITIQUE FONCIERE ECONOME*

La forte croissance démographique des dernières décennies a entraîné un étalement urbain très consommateur d'espaces sur l'Agglomération. Le développement étant dominé par le modèle pavillonnaire, depuis 2001, la tache urbaine a augmenté de plus de 10 % et 56ha/an ont été consommés à des fins d'urbanisation.

Les principales conséquences de ce mode de développement sont d'augmenter les déplacements, d'étirer les réseaux, de sectoriser les fonctions et de diminuer la surface des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Ayant pris conscience de l'importance des questions foncières, qui sont à la base de l'aménagement et du développement du territoire, le Grand Dax a engagé une démarche de définition de stratégie foncière en 2007. L'objectif était d'identifier les enjeux fonciers sur le territoire et de définir des actions foncières à mettre en œuvre. Afin d'intégrer la démarche dans le projet de SCoT, la mission a été provisoirement suspendue après finalisation du diagnostic.

Différentes lois viennent confirmer l'importance de la prise en compte des problématiques foncières dans les documents d'urbanisme. Entre autres, la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbains (loi SRU) a engagé la lutte contre la périurbanisation et le gaspillage de l'espace en favorisant le renouvellement urbain. Les lois Grenelle imposent aux collectivités de lutter contre l'étalement urbain et la régression des surfaces naturelles, agricoles et sylvicoles, mais aussi d'assurer une gestion économe des ressources et de l'espace. Pour cela, **les lois Grenelle renforcent le rôle des SCoT en leur imposant la création de liens entre la densité et le niveau de desserte en transports en commun, la définition d'objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et en leur permettant de prescrire des seuils minimaux de densité dans certaines zones.**

Afin de répondre aux objectifs législatifs et de s'inscrire dans une démarche durable, **le Grand Dax s'engage, par l'intermédiaire du SCoT, dans la mise en œuvre d'une stratégie foncière, qui sera déclinée dans les différents objectifs thématiques du PADD puis plus précisément dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.** Il apparait nécessaire de produire des réserves foncières, identifier les secteurs stratégiques de développement et définir les outils adaptés aux différents projets. Le diagnostic de stratégie foncière a mis en avant l'intérêt de mener une telle politique. Dans le domaine du développement économique, elle permet par exemple de répondre aux attentes des entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire et de gérer efficacement les zones d'activités. Dans le domaine de l'habitat, la mise en œuvre d'une politique foncière peut introduire une diversification des formes urbaines, agir sur les centralités et permettre au plus grand nombre d'accéder à la propriété. Enfin, compte tenu de la diminution de la Surface Agricole Utile (SAU) et de la fragilisation du secteur sylvicole par la tempête Klaus, des actions en faveur d'une gestion durable des ressources sont indispensables pour maintenir une activité agricole et sylvicole productive sur le territoire et préserver les paysages et les espaces naturels.

✓ *REPONDRE AUX OBJECTIFS DES DOCUMENTS CADRES ET COOPERER AVEC LES COLLECTIVITES VOISINES*

Le diagnostic a présenté les différents documents d'urbanisme, schémas et plans avec lesquels le SCoT doit être compatible. Le PADD suivant s'inscrit dans le cadre de ces différents documents et répond à leurs objectifs : Plan Climat Aquitain, Agenda 21 Régional, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable Territorial (SRADDT Aquitaine Horizon 2020), Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne, Schéma Régional de Cohérence Ecologique (en 2012), Charte de Territoire du Pays Adour Landes Océanes. Les travaux du Pays, traduits dans la Charte de Territoire et dans les différents contrats, ont souligné le rôle prépondérant de l'agglomération Dacquoise dans la dynamique globale du territoire Adour Landes Océanes.

Le Grand Dax devra ainsi affirmer son positionnement comme pôle de centralité à l'échelle régionale.

L'objectif du SCoT est bien d'assurer la cohérence des politiques menées sur l'Agglomération mais **le Grand Dax s'engage à aller au-delà de cet objectif en favorisant la collaboration et la coopération avec les territoires voisins. Les élus visent la complémentarité des développements afin de ne pas mener des politiques contradictoires**. Ils souhaitent en particulier créer un partenariat avec la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud partageant le même besoin économique que le Grand Dax afin de réfléchir à un développement des deux territoires en synergie.

Objectif n°1 : Conforter l'attractivité du Grand Dax et soutenir le développement économique

La stratégie économique est la base du développement de l'agglomération. Le Grand Dax se doit de créer des emplois afin de maintenir les habitants sur le territoire mais aussi afin d'en attirer de nouveaux.

Les activités du territoire sont concentrées dans le cœur d'Agglomération qui accueille près de 86 % des emplois et sont principalement orientées vers le secteur tertiaire (source INSEE 2008, Portrait de Territoire), et plus particulièrement le thermalisme et les commerces.

Le Grand Dax a adopté différents schémas, tels que les schémas de développement économique ou commercial, afin d'établir une stratégie de développement dans différents domaines. L'ambition du Grand Dax est de constituer un pôle économique fort et créateur d'emploi et il apparaît donc nécessaire de maintenir et renforcer les activités existantes mais aussi d'être suffisamment attractif pour accueillir de nouvelles entreprises et pour développer de nouveaux secteurs d'activités.

Les activités rurales, telles que l'agriculture, les commerces et services doivent également être pérennisées afin d'assurer une répartition équilibrée des activités et donc de l'emploi sur l'ensemble du territoire.

Une logique de maillage des activités économiques et des commerces doit permettre de constituer et renforcer des noyaux urbains structurés limitant les déplacements et favorisant le lien social.

1. Diversifier les activités en se positionnant sur les secteurs innovants et en redynamisant le thermalisme

✓ *Conforter, redynamiser et valoriser la filière thermale*

L'activité thermale est incontournable sur le territoire. Principale source d'emploi, elle est aussi l'un des piliers de l'identité locale et confère la place de première agglomération thermale de France au Grand Dax. Bien que la station bénéficie d'une forte notoriété, la fréquentation des établissements thermaux a diminuée d'environ 17% depuis 2000, et la question du déremboursement des cures met en évidence la nécessité de conforter et de redynamiser l'activité. Le développement d'activités ludiques de balnéothérapie constitue une piste pour diversifier l'activité thermale et dynamiser son image mais il ne pourrait égaler les performances de la filière du thermalisme médical qui est le socle de l'économie locale. Ainsi, le cluster « Aqui O Thermes », qui réunit les professionnels du thermalisme, a défini une stratégie de développement qui consiste à investir dans la recherche afin d'accueillir une nouvelle clientèle et renforcer la spécificité médicale du thermalisme.

De manière générale, le Grand Dax s'engage à poursuivre les actions mises en œuvre et à maintenir et valoriser le thermalisme.

Outre la banalisation du bâti, liée au développement récent et non maîtrisé d'une architecture dépourvue de toute référence au patrimoine traditionnel rural et urbain, le territoire affirme et exporte insuffisamment sa position de première agglomération thermale de France. Le Grand Dax disposant de forts atouts économiques, culturels et naturels doit conforter son identité territoriale afin de se démarquer et afin de confirmer son attractivité.

L'image de l'activité thermale est à valoriser en affirmant le caractère de « ville d'eau » à travers l'urbanisme et l'aménagement des espaces publics et des équipements.

✓ *S'orienter vers la haute technologie en s'appuyant sur le projet Galileo*

En 2008, la société Héliléo, spécialisée dans le géo référencement par satellite (en utilisant le système européen Galiléo, qui vise à concurrencer le GPS) s'est installée sur le territoire afin de collaborer avec l'Ecole d'Aviation Légère de l'Armée de Terre (EALAT). Le développement d'une filière de haute technologie, à dimension européenne, permettrait d'installer des partenaires du projet et des nouvelles entreprises sur un « parc technologique », qui serait créateur d'emplois et éventuellement un pôle formation. En acquérant une zone de 14ha et en mettant à disposition de l'immobilier d'accueil, **le Grand Dax affirme la volonté de développer des activités innovantes en offrant la possibilité à d'autres entreprises de s'implanter sur ce campus technologique.** Ce projet permettrait au territoire d'acquérir l'image d'une agglomération dynamique, prête à accueillir des activités de haute technologie.

✓ *Inscrire le Grand Dax dans l'avenir numérique*

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 17 décembre 2009 a instauré les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique. Le Grand Dax a anticipé cette démarche en adoptant un schéma de développement numérique en 2008, qui s'inscrit dans la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique. De plus, les lois Grenelle encouragent désormais les SCoT à prendre en compte et prévoir les aménagements numériques sur le territoire, mais aussi à conditionner le développement urbain à la desserte en infrastructures numériques. En effet, l'accès au haut débit permet à la population d'accéder à de nombreux services mais est également indispensable pour les entreprises qui communiquent quotidiennement avec leurs clients et fournisseurs.

Afin d'être un territoire attractif et créateur d'emplois, le Grand Dax s'engage à poursuivre les actions du Schéma de développement numérique qui ont notamment pour objectif d'améliorer la couverture des zones non desservies en haut débit pour favoriser l'équité sur le territoire.

L'objectif est de desservir l'ensemble du territoire en très haut débit à horizon 2014.

✓ *Permettre le développement de la filière bois à travers la construction et l'énergie*

La forêt occupe 57% du territoire du Grand Dax. Au-delà de ses avantages écologiques -une forêt bien gérée et qui se renouvelle est un puits de carbone qui abrite de nombreuses espèces -la forêt landaise est à la base d'une économie sylvicole, orientée essentiellement vers l'industrie du bois (23% des emplois industriels landais). Les tempêtes successives ont fragilisé le secteur, d'autant plus que l'industrie sylvicole est soumise à la concurrence étrangère. **Le Grand Dax souhaite soutenir la filière bois, et envisage d'étudier le renforcement de la filière de la construction et de l'encourager par l'intermédiaire des documents d'urbanisme.**

En effet, l'activité de construction (bois d'œuvre) constitue une opportunité pour diversifier la sylviculture et développer une nouvelle filière sur le territoire. L'agglomération accueille 15 entreprises de construction bois et le lycée du bois Haroun Tazieff qui a développé une plateforme technologique assurant des prestations de recherche et développement pour les entreprises de la filière. Or, l'activité de construction bois est mal valorisée localement. La région Aquitaine ne compte que 6% des maisons individuelles en bois et utilise rarement la principale ressource locale : le pin maritime.

Dans un contexte où les énergies renouvelables sont à privilégier afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement -qui fixe à 23% la part des énergies renouvelables à atteindre dans la consommation d'énergie finale -et compte tenu du potentiel du territoire, **le Grand Dax encourage également le développement de la filière bois énergie en favorisant la création de chaufferies bois et en informant et sensibilisant la population.**

La Charte forestière du Pays Adour Landes Océanes et les plans de gestion mutualisés, tels que le SIVU des Chênaies de l'Adour et le Plan de Développement de Massif, sont également à mettre en valeur. Ce mode de gestion du massif des collectivités locales permet de le valoriser au mieux, de s'intégrer dans une démarche durable, de préserver les corridors écologiques, de développer l'emploi ainsi que la filière bois énergie.

✓ *Encourager les activités industrielles et artisanales*

Compte tenu de l'importance des activités tertiaires, le poids de l'industrie semble faible sur le territoire, mais elle offre tout de même 8% des emplois. Les principales activités sont l'agroalimentaire, qui permet d'offrir des débouchés aux secteurs agricoles et l'industrie sylvicole. Certaines de ces activités sont soumises à la concurrence étrangère et aux risques de délocalisation, c'est pourquoi il est nécessaire de **préserver leurs capacités d'extension et d'attirer de nouvelles entreprises en identifiant des sites d'accueil potentiel**. L'artisanat et plus particulièrement les activités de construction et de réparation sont également sources d'emplois. Afin de soutenir ce secteur et de maintenir un tissu économique de proximité dans les petites communes, des zones doivent être réservées afin d'accueillir ces activités.

✓ *Améliorer la formation sur le territoire*

Le Grand Dax accueille un Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricoles (CFPPA) adossé à un Lycée agricole, deux organismes de formation universitaire (l'Institut du thermalisme et l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers), ainsi que des filières bac+2. Le développement d'une offre de formation, notamment en lien avec le projet de campus technologique, ainsi que la santé, permettrait aux jeunes du territoire d'accéder à des emplois supérieurs et de stimuler le tissu économique local.

2. Favoriser l'emploi et un maillage équilibré des activités économiques sur le territoire

✓ ***Créer près de 10 000 emplois pour répondre à la croissance démographique***

La croissance démographique annoncée pour la période 2010-2030 conduirait le Grand Dax à compter plus de 77 500 habitants. En reportant cette croissance sur le niveau de l'emploi, le Grand Dax devrait créer 9 500 emplois supplémentaires afin de maintenir le taux d'emploi 2010.

	Population	Nombre d'emplois
2010	54 693	24 526
2030	77 550	34 865

✓ ***Optimiser l'accueil des entreprises***

Depuis plusieurs années, afin d'attirer des entreprises, le Grand Dax améliore les capacités d'accueil du territoire. Il effectue des réserves foncières, développe des pôles d'activités dont il assure la gestion et propose une offre immobilière peu coûteuse et facilement accessible aux jeunes entreprises (hôtel d'entreprises, situé à St-Paul-Lès-Dax). L'objectif est de favoriser la création d'entreprises, d'accompagner les entrepreneurs pour pérenniser leurs activités et de limiter les délocalisations vers les territoires voisins. Ces actions seront poursuivies et renforcées afin de permettre à d'autres entreprises de s'implanter et le Grand Dax étudiera la pertinence de thématiser certaines zones, afin d'améliorer la lisibilité et d'encourager les synergies entre entreprises.

Hôtel d'entreprises situé à St-Paul-les-Dax

✓ *Veiller à répartir les activités économiques sur l'ensemble du territoire*

Dax et St-Paul-lès-Dax accueillent une grande majorité des emplois du territoire. Elles assurent le rayonnement de l'agglomération et constituent un pôle de service à une échelle départementale (voire régionale). **Le Grand Dax vise à maintenir leur centralité mais aussi à répartir les activités économiques de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire.** La réalisation de zones d'activités économiques permet de créer de nombreux emplois et le Grand Dax s'engage depuis plusieurs années à les implanter sur l'ensemble du territoire. Les communes périphériques connaissent des taux de croissances démographiques plus élevés que les villes-centres et il est donc nécessaire de développer l'emploi au plus près des habitants. Le Grand Dax s'engage donc à poursuivre ses actions et à n'écarter aucune commune du développement économique.

✓ *Améliorer la qualité environnementale du développement économique*

Le Grand Dax a réalisé une Charte environnementale des zones d'activités économiques. Elle vise à gérer les ressources en eau et la production de déchets et à maîtriser la consommation d'énergie et la qualité des bâtiments. Afin de s'inscrire dans une véritable démarche durable, aménager qualitativement les zones en gérant le foncier de manière économe est une nécessité. **La consommation d'espace doit être limitée, la densification et la mutualisation de certains équipements favorisées**. Des efforts sont également à mener afin **d'améliorer l'intégration paysagère des zones qui sont les vitrines économiques du territoire**. Le Grand Dax veille à cette intégration par une prestation d'architecte conseil assistant les entreprises dans la prise en compte des principes de la Charte environnementale.

3. Conforter la position de pôle commercial du Grand Dax et organiser l'offre au plus près des habitants

En 2006, le Grand Dax a adopté un Schéma directeur commercial et artisanal pour la période 2007-2011. Cette démarche a été initiée dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie des Landes et la Chambre des métiers et de l'artisanat. Suite à la réalisation d'un diagnostic territorial, et d'un programme d'actions, le Schéma a fixé pour objectif de favoriser un développement équilibré et harmonieux du commerce et de l'artisanat, tant du point de vue de la diversité des formes de distribution que de leur implantation spatiale. **Afin d'atteindre les objectifs fixés par ce Schéma, différentes actions ont été mises en œuvre. Le SCoT vise à encourager leur poursuite et fixe de nouveaux objectifs.**

Le Grand Dax est un pôle commercial important qui rayonne sur une grande partie du département. Jusqu'à présent, l'offre commerciale du département était assez faible et celle du Grand Dax suffisamment attractive pour couvrir les besoins d'une population de 190 000 habitants, alors que l'agglomération en recense un peu plus de 55 000. Toutefois, les territoires voisins mènent des projets commerciaux d'envergure (zone commerciale de Haut-Mauco ; Ikea à Mouguerre et pôle de Saint-Geours de Maremne notamment) Dans ce contexte, Le Grand Dax souhaite conserver son rayonnement, notamment en valorisant et diversifiant son offre.

Le développement du pôle commercial du Grand Mail a permis d'introduire cette démarche, qui sera confortée par les réserves foncières situées à proximité, et par le projet commercial lié à la requalification du stade de Dax. Il sera nécessaire de veiller à une complémentarité entre tous les pôles commerciaux du territoire.

Cependant, le développement commercial ne doit pas s'effectuer au détriment des commerces de proximité déjà peu nombreux dans les communes périphériques. A part les villes de Dax et St-Paul-les-Dax, qui accueillent de nombreux commerces traditionnels, seules sept communes de l'agglomération proposent des services commerciaux de proximité, alors que la croissance démographique de la périphérie augmente fortement. **Le Grand Dax affirme la volonté de redynamiser le commerce des communes rurales. Davantage de commerces de proximité devront être créés, et en particulier dans des pôles secondaires**, tel que l'a proposé le plan d'action du schéma commercial, et l'implantation de nouveaux pôles commerciaux sur l'agglomération devra être limitée. **La recherche d'un équilibre entre les communes du Grand Dax permettra de limiter les déplacements, de conforter les centralités urbaines et de répondre aux besoins des ménages peu mobiles.**

Afin que l'image du centre-ville soit à la hauteur de l'attractivité du Grand Dax, il est nécessaire de le redynamiser. En cela, il s'agit de maintenir et renforcer le commerce de centre-ville en favorisant les implantations et la restructuration de l'offre existante. L'offre commerciale manque de visibilité, plus de trente locaux commerciaux sont vacants et une partie des vitrines sont peu actualisées, ce qui n'attire pas la clientèle non régulière. Afin de valoriser le centre-ville, le Grand Dax propose d'implanter des enseignes attractives, de moderniser les commerces (façades, vitrines…) et d'améliorer son accessibilité, notamment en transports en commun. Comme cela a été indiqué dans le projet d'agglomération, le Grand Dax insiste sur l'intérêt de l'opération Cœur de ville menée par la ville de Dax, qui consiste à améliorer le cadre de vie, à dynamiser le secteur commercial et à redonner une réelle identité de station thermale et de cité touristique et fluviale.

4. Maintenir les espaces agricoles et sylvicoles et valoriser la production locale

✓ *Agir pour conserver les surfaces agricoles et forestières sur le territoire*

La part des espaces forestiers et agricoles sur le territoire semble importante, respectivement 59% et 34% en 2009, mais leur diminution s'est fortement accélérée. Cette apparente abondance de foncier conduit le territoire à le consommer de manière déraisonnable : 560 ha ont été artificialisés entre 1999 et 2009 au détriment des espaces agricoles et forestiers. De plus, le nombre d'exploitants et d'emplois agricoles ne cesse de diminuer et le secteur forestier connaît une certaine crise et doit faire face à des conflits d'usages.

La consommation du foncier agricole et forestier va se poursuivre en raison du développement démographique, du développement économique et de la création d'infrastructures de transport comme les contournements de l'agglomération dacquoise et la Ligne à Grande Vitesse (plus de 350 ha consommés pour la seule ligne LGV). Une poursuite des tendances observées entre 1999 et 2009 entraînerait une consommation de plus de 1 050 ha aux seules fins d'habitat sur 2011-2030. Cette hypothèse n'est pas envisageable.

Pour contrecarrer et ralentir au maximum cette tendance, des politiques foncières d'économie de foncier pour l'urbanisation et les zones d'activités, de maintien de l'équilibre dans l'utilisation du sol entre agriculture et sylviculture, de reconquêtes prioritaires d'espaces désaffectés, doivent se mettre en place. Elles seront déterminantes pour l'avenir du secteur économique que constituent l'agriculture et la sylviculture sur le territoire et plus largement dans le département des Landes. Garder pour l'agriculture le foncier, premier moyen de production, est indispensable, non seulement pour assurer l'alimentation de l'humanité, mais tout aussi plus particulièrement pour le territoire du Grand Dax et du Département dont on connaît l'importance du pôle agro-alimentaire, avec les emplois qui y sont rattachés. Par ailleurs, pour la sylviculture, la préservation du massif forestier en tant que grande entité bien structurée, non morcelée, aisément accessible et valorisable localement constitue l'un des facteurs essentiels pour le maintien d'une activité sylvicole durable.

Il apparaît donc urgent d'agir afin de maintenir les activités sylvicoles et agricoles sur le territoire qui sont garantes de nos paysages, préservent les espaces naturels, jouent un rôle de « poumon vert » et contribuent à fournir des matières premières sur le territoire et à l'autosuffisance alimentaire de la population.

La principale orientation permettant de maintenir la sylviculture et l'agriculture sur le territoire est de maitriser le foncier et l'urbanisation. **Les communes du Grand Dax s'engagent à interdire le mitage (sauf pour les exploitations agricoles), à limiter l'urbanisation en favorisant les extensions urbaines autour des bourgs existants et à prendre en compte l'impact des grandes infrastructures qui peuvent impliquer des difficultés de relocalisation des exploitations et d'accession au gisement forestier.**

De la même manière que des trames vertes et bleues seront identifiées afin de préserver les espaces naturels, la **définition d'une ceinture agricole en coupure d'urbanisation** est à envisager. L'objectif est de **maintenir les capacités de production agricole du Grand Dax et d'assurer la pérennité de l'activité aux agriculteurs.** Cette ceinture permettrait donc de **maintenir les surfaces agricoles**

périurbaines, notamment celles possédant un fort potentiel agricole, mais aussi de **préserver les paysages et de favoriser le lien entre les espaces ruraux et urbains.** De la même manière, lorsque cela sera possible, **il conviendra de préserver une zone tampon entre les espaces forestiers et les zones urbaines afin de limiter les conflits d'usages ainsi que les risques liés aux feux de forêts.** Les relations entre les organisations agricoles et les collectivités seront favorisées afin de mener un véritable projet agricole et **la Chambre d'Agriculture sera associée** à la réflexion afin d'identifier les secteurs concernés par cette ceinture et définir les actions à mettre en œuvre.

Le Grand Dax souhaite lier la préservation des espaces agricoles et sylvicoles à la mise en valeur des productions et à l'amélioration des débouchés locaux (industrie de transformation, ventes directes, halles, bois-énergie…).

✓ *Encourager et valoriser les productions locales et durables*

Le Grenelle de l'environnement a fixé l'objectif d'atteindre, d'ici 2020, 20% de surface agricole utile en agriculture biologique, et à s'orienter vers des modes de production plus respectueux de l'environnement. Cet objectif est une nécessité compte tenu de la pollution des sols et des eaux, de l'importance des prélèvements de la ressource en eau mais aussi du souhait de la population de « manger sain ». Le Grand Dax affirme donc la volonté d'encourager les modes de production durables. L'agriculture biologique sera favorisée, ainsi que les circuits courts qui permettent de limiter les déplacements entre le lieu de production et de consommation et de valoriser l'activité agricole auprès de la population.

Cette recherche de mode de production plus respectueux de l'environnement conduit également à s'interroger sur le devenir des barthes. Espaces naturels d'une grande richesse écologique, les barthes connaissent un phénomène de déprise agricole, alors qu'il s'agit d'un espace permettant l'élevage de bovins, notamment du bœuf de Chalosse. Le SCoT encourage la mise en œuvre d'actions permettant de préserver les barthes en favorisant la promotion des produits qui en sont issus.

Le Grand Dax vise à valoriser les productions locales et trouver une alternative au pétrole en utilisant, pour certains camions bennes, des huiles végétales pures mélangées au gasoil. Les producteurs sont situés sur le territoire ou à proximité (Tercis les Bains et Peyrehorade).

Afin de conforter le tourisme rural, le Grand Dax encourage les agriculteurs à ouvrir les portes des exploitations à la population sous la forme de vente directe, de fermes pédagogiques et d'hébergement.

De plus, le rôle des agriculteurs, les « jardiniers de la nature », dans l'entretien des espaces naturels est connu mais peu valorisé alors qu'ils garantissent la qualité de nos paysages, ce que le SCoT cherchera à encourager.

✓ *Favoriser l'implantation des jeunes agriculteurs*

Les jeunes agriculteurs éprouvent des difficultés à s'installer en raison du manque de terres disponibles qui s'explique par des prix du foncier élevés et par la volonté des exploitants en activité de s'étendre. Par ailleurs, les aspirants à l'installation manquent souvent de qualification et

d'expérience et la Chambre d'Agriculture insiste sur l'importance des mesures d'accompagnements des jeunes exploitants.

Le Grand Dax affirme son intérêt pour les jeunes agriculteurs et souhaite que leur implantation soit facilitée, notamment pour reprendre des exploitations après départs à la retraite.

5. Faire du Grand Dax une véritable destination touristique

Le territoire du Grand Dax est symbolisé par une image festive et thermale. Aujourd'hui, il ne constitue pas une véritable destination touristique puisque l'essentiel de la fréquentation est lié aux curistes et à leurs accompagnants, et que les touristes ne s'y fixent pas plus de quelques jours. Une grande partie d'entre eux est composée des vacanciers séjournant sur la côte Atlantique et qui ne sont que de passage sur l'agglomération. Comme cela est également inscrit au Projet d'Agglomération, **le Grand Dax souhaite mener une véritable politique touristique en ciblant le tourisme de loisirs et le tourisme d'affaires.**

Les atouts touristiques du Grand Dax ne se limitent pas aux ferias et au thermalisme, c'est pourquoi l'Agglomération cherche la **complémentarité entre les communes urbaines et rurales** et encourage la valorisation de l'ensemble des atouts touristiques locaux : l'Adour, la gastronomie, le cadre de vie… La prochaine création d'un golf sur les communes de Dax, Oeyreluy et Tercis les Bains renforcera l'attractivité du Grand Dax. Il permettra de pallier la saturation des équipements de la côte et d'attirer une nouvelle clientèle sur le territoire.

Afin de favoriser le tourisme de loisirs, le Projet d'Agglomération a fixé les objectifs suivants :

- la construction d'une **offre de loisirs de proximité** via l'aménagement de sites ou d'infrastructures telles que les bases de loisirs,
- le **développement et l'identification d'une offre de tourisme rural et naturel**, en complémentarité avec l'activité thermale et avec le tourisme balnéaire du littoral,
- la mise en place d'une **véritable politique de randonnée** associant parcours naturels et parcours urbains et permettant d'accéder au patrimoine naturel ou bâti,
- la **modernisation des équipements** (hôtellerie, meublés thermaux, hébergement rural...),
- la poursuite et le développement de l'offre événementielle à travers des manifestations à fort rayonnement,
- la **mise en réseau des acteurs** pour coordonner l'offre et décliner des produits touristiques « clé en main », notamment par la mise en place d'un office de tourisme intercommunal,
- le renfort de la **politique de promotion et de communication** permettant de véhiculer une image de l'agglomération comme lieu d'accueil touristique permanent,
- le tourisme de proximité, avec l'idée que le premier touriste d'un territoire est d'abord l'habitant lui-même,
- la **prise en compte du handicap et la commercialisation d'une offre touristique complète en matière d'accessibilité**,
- la **professionnalisation de la filière** et son implication dans des démarches qualité et de

label.

Le SCoT vise également à **valoriser la production agricole locale** en favorisant l'accueil à la ferme et à **faire découvrir la richesse des espaces naturels** tels que les Barthes ou le bois de Boulogne par la création de parcours découvertes.

Le **tourisme d'affaires** permet de diversifier la clientèle et les périodes de séjours, et est très rémunérateur (un touriste d'affaires dépense entre 2,5 et 3 fois plus qu'un touriste de loisirs). Pour constituer une destination attractive certaines conditions doivent être réunies :

- être en capacité d'accueillir des salons et séminaires, notamment au sein d'un centre de congrès,
- offrir une capacité hôtelière suffisante et diversifiée vers un accueil de luxe (4 et 5 étoiles), notamment dans le quartier de la gare,
- pouvoir divertir les congressistes en soirée ou en week-end.

Nouvelle cartographie

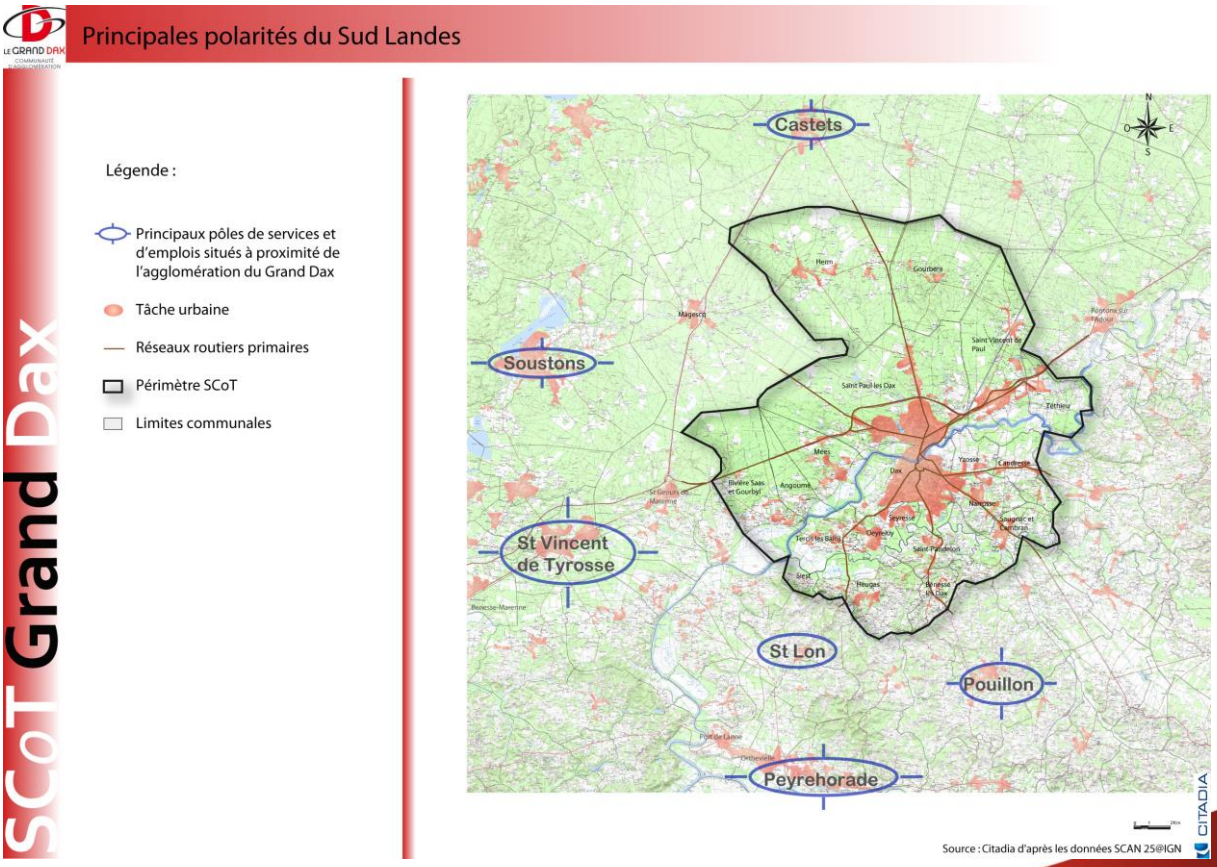

SYNTHESE DES OBJECTIFS

1. Diversifier les activités en se positionnant sur les secteurs innovants et en redynamisant le thermalisme

- Poursuivre les actions en faveur du maintien et de la valorisation du thermalisme
- Créer un « parc technologique » pour orienter le développement du Grand Dax vers la haute technologie
- Favoriser l'accès au numérique en poursuivant les actions du Schéma de développement numérique
- Renforcer la filière bois construction
- Encourager le développement de la filière bois énergie : favoriser la création de chaufferies bois, l'information et la sensibilisation de la population
- Insister sur l'intérêt des plans de gestion mutualisés tels que ceux du SIVU des Chênaies de l'Adour et de la Charte forestière
- Renforcer et valoriser les activités industrielles et artisanales
- Etudier le développement d'une offre de formation supérieure
- Conforter une identité d'Agglomération thermale pour le territoire

2. Favoriser l'emploi et un maillage équilibré des activités économiques sur le territoire

- Créer près de 10 000 emplois
- Poursuivre les actions en faveur de l'accueil des entreprises : zones d'activités économiques, offre immobilière
- Répartir les activités économiques sur l'ensemble du territoire

3. Conforter la position de pôle commercial du Grand Dax et organiser l'offre au plus près des habitants

- Poursuivre les actions du Schéma de développement commercial
- Consolider qualitativement l'offre et la diversifier
- Chercher la complémentarité entre les pôles commerciaux du territoire
- Viser l'équilibre entre les communes du Grand Dax et redynamiser le commerce des communes rurales
- Améliorer l'attractivité des commerces du centre-ville de Dax

4. Maintenir les espaces agricoles et sylvicoles et valoriser la production locale

- Maîtriser le foncier et l'urbanisation
- Interdire le mitage
- Préserver des zones tampons pour limiter les conflits d'usage
- Favoriser les interactions entre l'activité agricole et la ville (circuits courts, sentiers découvertes, visites pédagogiques,…)
- Favoriser l'utilisation locale des ressources (bois-énergie, ventes-directes, …)
- Etudier la définition d'une « ceinture agricole » en coupure d'urbanisation
- Encourager les agriculteurs à ouvrir les portes des exploitations
- Favoriser les modes de production biologiques et les circuits courts
- Préserver les barthes en encourageant la promotion des produits qui en sont issus
- Favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs

5. Faire du Grand Dax une véritable destination touristique

- Viser la complémentarité entre les communes urbaines et rurales,
- Développer et Identifier une offre de tourisme rural et naturel, complémentaire avec l'activité thermale et avec le tourisme littoral,
- Valoriser l'ensemble des atouts touristiques locaux
- Poursuivre les orientations inscrites au Projet d'agglomération

Expression graphique des objectifs du PADD
Obj. 1 : conforter l'attractivité du Grand Dax et soutenir le développement économique

SCoT Grand Dax

- Conforter, redynamiser et valoriser la filière thermale
  => en lien avec AQUI O Thermes
  => valoriser l'image "ville d'eau"
- Structurer un parc technologique (centre d'innovation technologique PULSEO)
- Permettre le développement des activités économiques dans les pôles ruraux
  Développer l'emploi, les commerces et les services de proximité
- I — Programmer la création d'un site industriel
- Organiser l'accueil d'activités économiques structurantes de rang d'agglomération
- P — Pôle économique de proximité
- Accompagner l'émergence de projets
- Intégrer le projet de golf de Saubagnacq
- Redynamiser le centre ville
- Définir une ceinture agricole en coupure d'urbanisation
- Développer les communications numériques
  Renforcer la filière bois tant sur le volet "énergie" que "construction"
  Améliorer l'offre de formations
  Optimiser l'accueil des entreprises
  Améliorer la qualité des ZAE et optimiser l'utilisation du foncier
  Favoriser la création de commerces de proximité
  Maintenir le foncier forestier
  Préserver le foncier agricole et favoriser la valorisation des productions locales (circuits courts, agriculture bio, ...)
  Faire du Grand Dax une véritable destination touristique

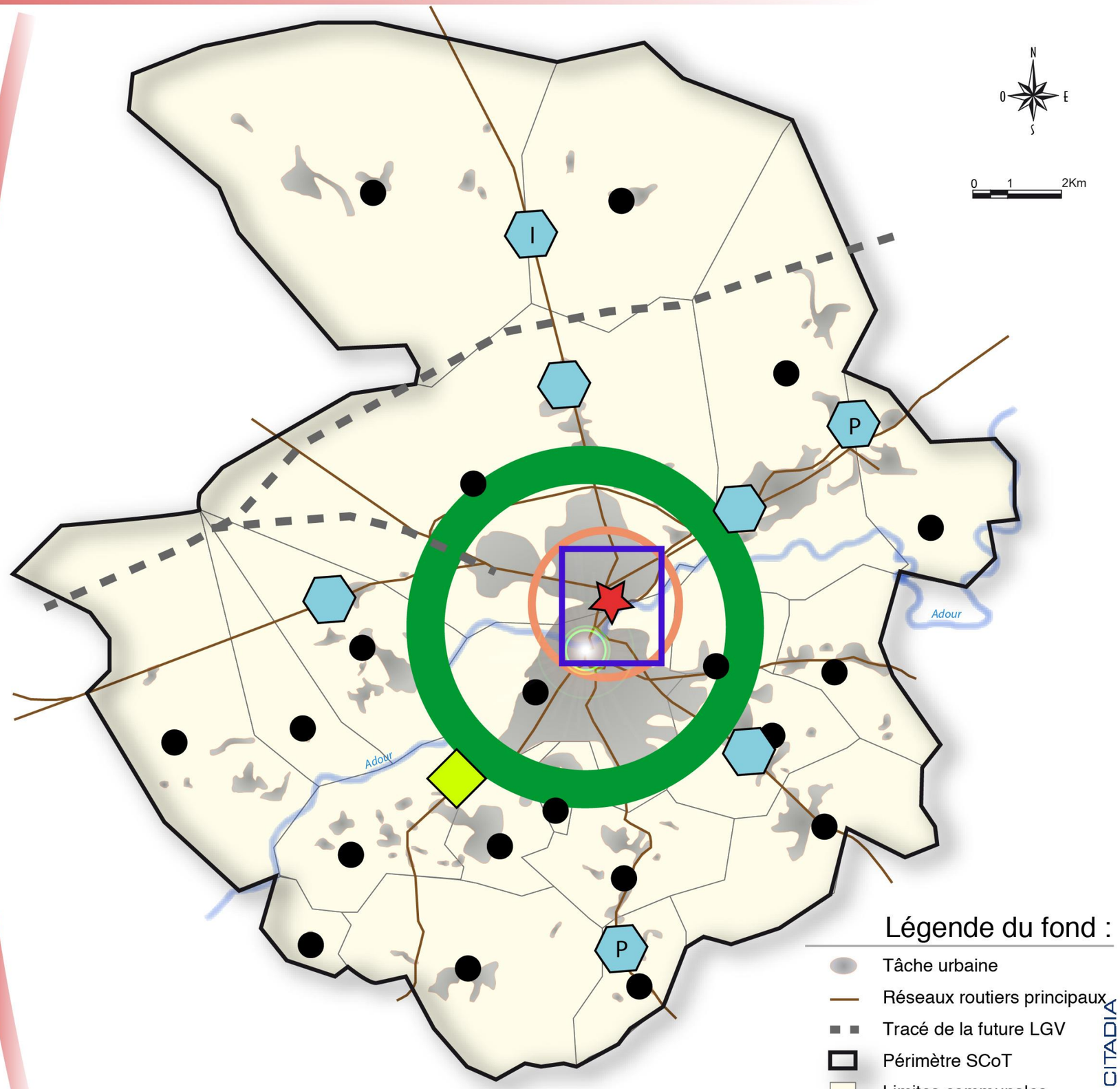

Source : Citadia d'après les données SCAN 25@IGN

Objectif n°2 :
Constituer un territoire équilibré et solidaire

Le Grand Dax est soumis à de fortes mutations, dues essentiellement à l'essor démographique, et il est nécessaire que le territoire puisse répondre aux attentes et aux besoins de la population. Si la croissance 1999-2010 se poursuit, l'Agglomération accueillera, d'ici 2030, plus de 22 000 nouveaux habitants. Le Grand Dax doit relever ce défi en organisant au mieux la répartition de ces flux de population, en garantissant un minimum de services et en offrant à tous la possibilité de travailler et de se déplacer sur le territoire.

L'Agglomération se doit également de poursuivre les objectifs de la loi dite DALO et permettre à tous d'accéder à un logement.

6. Améliorer le cadre et la qualité de vie en adaptant l'offre en équipements à une population de 77 550 habitants

L'un des objectifs du Grand Dax est d'accueillir les flux de nouvelles populations mais surtout de les accueillir dans les meilleures conditions. Dès lors que la population d'un territoire croit, les équipements d'infrastructure et de superstructure doivent être adaptés, voire développés. Si la population du Grand Dax doit atteindre 77 550 habitants d'ici à 15-20 ans, les besoins en équipements "de rang d'agglomération" vont s'accroître. Il s'agira ainsi d'adapter l'offre d'équipements pour un territoire de 77 550 habitants en veillant à assurer un équilibre à l'échelle du Grand Dax entre le pôle principal, les pôles relais et les communes rurales.

Le Grand Dax souhaite garantir un minimum de services de proximité aux habitants et renforcer les centralités, en favorisant l'implantation de ces services dans les centres bourgs des communes rurales.

De plus, à travers le projet d'agglomération, le Grand Dax s'est engagé à développer les services à la personne, de la petite enfance aux personnes âgées. Par exemple, un Relais d'Assistantes Maternelles a été créé ainsi qu'une crèche familiale. Pour les « anciens », le Grand Dax a développé différents services pour favoriser leur maintien à domicile (aides ménagères, portage de repas…)

Afin de favoriser les loisirs et la qualité de vie, il est également proposé de mutualiser les équipements sportifs existants afin d'optimiser leur fonctionnement et de ne pas les multiplier et les disperser. Le Grand Dax s'est également engagé à réaliser une piscine et des espaces multisports à Dax et St-Paul-les-Dax.

Concernant la couverture numérique du territoire, l'objectif est de desservir l'ensemble du territoire en très haut débit à horizon 2014.

L'accès à la culture sera également encouragé et la création d'un espace culturel sera étudiée.

7. Adapter l'offre de logements aux besoins et exigences de la population

En termes d'habitat, les enjeux sont nombreux. Il est nécessaire de développer l'offre afin de pouvoir accueillir les flux de nouvelles populations mais il est également essentiel de prendre en compte le vieillissement de la population et le manque de logements sociaux sur le territoire. Le second Programme Local de l'Habitat précisera les orientations suivantes.

✓ *Répondre à la demande de logements*

La population du Grand Dax devrait représenter, d'ici 2030, environ 77 550 habitants. Afin d'accompagner l'émergence des polarités, il est prévue de répartir la croissance comme suit :

- Pôle urbain (Dax et Saint Paul des Dax) => 50 % de la croissance
- Pôles secondaires (Mées, Saint Vincent de Paul, Narrosse / Saugnac et Cambran et Tercis les Bains => 30 % de la croissance
- Communes associées au développement (les autres communes du territoire) => 20 % de la croissance

✓ *Equilibrer l'offre de logements de manière adaptée à la demande*

Aujourd'hui, plus de 60% des logements du territoire sont grands (4 pièces et plus) alors que la majorité des ménages de l'agglomération est composée de 1 à 2 personnes. Ce type de logements ne correspond plus aux besoins, d'autant plus que le desserrement des ménages continue à s'accentuer (célibat, personnes âgées vivant seules…). **La réalisation de davantage de petits logements (moins de 3 pièces) sera encouragée**, ainsi que des habitats modulables (RDC + mezzanine) ce qui permettra notamment aux personnes âgées de rester dans leur village, aux jeunes ménages de s'installer…

✓ *Répondre aux caractéristiques sociales des ménages*

Plus de 70% de la population peut prétendre à un logement social or, malgré les initiatives communales, l'offre est insuffisante pour répondre à la demande.

L'un des objectifs décrits par les élus est de favoriser la mixité sociale mais celle-ci ne s'obtient pas uniquement à l'échelle d'un quartier mais aussi à l'échelle d'un territoire. Les villes centres comptent plus de 90 % des logements sociaux du Grand Dax, par conséquent, il est nécessaire d'équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire.

Les communes périphériques commencent à développer ce type d'habitat, jusqu'alors inexistant mais cela reste insuffisant au regard des demandes enregistrées par les opérateurs HLM. Seules les communes de Dax et St-Paul-les-Dax sont pour l'instant soumises à la loi SRU qui leur impose 20 % de logements sociaux. La ville de Dax répond à cet objectif (21,9% de logements sociaux en 2009) et le

parc social de St-Paul-lès-Dax représente 11,8% du parc total. Ce constat s'explique par une forte augmentation de la production de résidences principales. Il est à noter que Narrosse et St Vincent de Paul seront prochainement soumis aux obligations de la loi SRU, en dépassant le seuil des 3500 habitants.

La construction de logements sociaux est encouragée, en proportion des besoins identifiés, et une réflexion sera menée afin d'imposer un pourcentage de logements sociaux au sein de chaque opération d'aménagement. Le Document d'Orientations et d'Objectifs et le second Programme Local de l'Habitat fixeront des objectifs chiffrés de construction par secteurs.

Le développement du parc de logement social sur l'ensemble de l'agglomération est essentiel et les logements de type PLUS/PLAI seront prioritairement favorisés puisque l'offre de logements très sociaux est insuffisante pour répondre aux besoins de la population. De plus, la demande de logements sociaux concerne l'ensemble des tranches d'âges de la population. Par exemple, les personnes de plus de 60 ans représentent près de 20 % des demandeurs. Le développement du logement social permet aussi de répondre à la demande des personnes âgées de se maintenir dans leur commune d'origine.

Le Grand Dax souhaite également favoriser l'accès au logement des jeunes ménages, à travers le logement social et l'accession à la propriété, en poursuivant la constitution de réserves foncières afin de faciliter leurs parcours résidentiel.

- ✓ ***Concevoir des logements pour les jeunes et des logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite***

Les jeunes ménages étant considérés comme un public sensible de par leur relative précarité économique, le Grand Dax souhaite développer une offre diversifiée de logements qui puisse accompagner leur recherche légitime d'autonomie et de décohabitation du foyer parental dans un contexte économique difficile et de forte mobilité.

L'indice de vieillesse ne cesse d'augmenter sur le territoire, la part des personnes de plus de 75% ans a augmenté de plus 3 % sur le territoire entre 1999 et 2010. Selon l'Insee, en 2030, près d'une personne sur trois aura plus de 60 ans.

Afin de permettre le maintien sur le territoire communal des personnes âgées et d'allonger la période d'autonomie de ces personnes, il est nécessaire de réaliser davantage de logements adaptés, et plus particulièrement dans les centres bourgs qui sont mieux desservis en transports en communs et qui accueillent des services de proximité. L'objectif est également de favoriser la mixité intergénérationnelle au sein d'une même opération. Par exemple, l'adaptation de logements en rez-de-chaussée permet aux personnes âgées de vivre dans le même immeuble que des jeunes ménages.

Dans la continuité du Schéma de mise en accessibilité, **le Grand Dax encourage également la réalisation d**e **travaux de mise en accessibilité et la construction de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite**.

P*aragraphe « Maitriser l'étalement urbain et renforcer les centralités » transformé en chapitre 3*

8. Maîtriser l'étalement urbain, renforcer les centralités et promouvoir des architectures respectueuses de l'environnement et du cadre local

✓ ***Réduire la consommation foncière à des fins urbaines***

Le Grand Dax s'est positionné pour mettre en œuvre un urbanisme durable en favorisant le renouvellement de la ville sur elle-même et en luttant contre l'étalement urbain. **Entre 1999 et 2009, 560 ha ont été artificialisés** sur le territoire (équivalent à deux fois la commune de Siest ou aux communes d'Yzosse, Oeyreluy ou Bénesse-les-Dax). Cette surconsommation foncière s'est accélérée au cours des dernières années en raison d'un mode d'urbanisation pavillonnaire lâche qui s'est effectuée au détriment de l'agriculture, de la forêt et des espaces naturels.

Une poursuite des tendances observées entre 1999 et 2009 entraînerait une consommation de plus de 1 050 ha sur 2011-2030. Cette hypothèse n'est pas envisageable. L'emprise et l'impact de l'urbanisation doivent être réduits. Le Grand Dax affiche pour objectif de réduire la consommation foncière globale de l'ordre de 50 %, soit 525 ha maximum à horizon 2030. Cet objectif s'inscrit dans le cadre des orientations des lois SRU et Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2) qui imposent aux collectivités de lutter contre l'étalement urbain, notamment en prescrivant des seuils minimaux de densité, en proportionnant l'urbanisation au niveau des services et équipements, en limitant l'urbanisation aux noyaux urbains et en fixant des objectifs chiffrés de limitation de consommation du foncier. Afin d'économiser les ressources foncières, il est envisagé de :

- ***promouvoir des formes urbaines plus économes***. La diversification des formes urbaines, pour tendre vers une urbanisation plus économe en espace et en énergie, sera privilégiée (habitat intermédiaire, collectif, en mitoyenneté, en front de rue…). La réalisation d'opérations exemplaires et démonstratives, liant des objectifs de densité et de qualité de vie, pourra démontrer que les formes urbaines denses peuvent répondre aux attentes des ménages.
- ***privilégier les extensions urbaines en continuité des centres bourgs***. Les PLU des communes ne permettront l'urbanisation que lorsqu'elle s'effectue dans la continuité des hameaux existants et plus particulièrement des centres bourgs. L'urbanisation des dents creuses et le renouvellement urbain seront privilégiés, et l'urbanisation diffuse sera bannie afin de maîtriser le mitage.

  L'objectif est également de renforcer les centralités, l'identité et le rayonnement des bourgs et de diminuer l'usage de la voiture.
- ***encourager la réhabilitation des logements existants***. De nombreux logements sont inoccupés alors que leur réhabilitation permettrait de valoriser l'image des différents quartiers et de limiter le nombre de construction neuve, et par conséquent, l'étalement urbain.

✓ *Promouvoir l'éco habitat*

En raison du contexte de raréfaction des énergies fossiles, et au vu des résultats du Bilan Carbone de l'agglomération qui indique que les constructions et la consommation d'énergie font partie des trois principaux émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire, il est nécessaire de limiter la consommation énergétique. De plus, les lois Grenelle ont fixé pour objectif de réduire les consommations énergétiques du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici 2020 et d'amener les bâtiments neufs au niveau des exigences du label BBC au 1er janvier 2013. Aujourd'hui, nombre de PLU n'encouragent pas la réalisation d'éco habitats mais au contraire interdisent les toits terrasses végétalisés, les façades en bois naturel, l'implantation de panneaux solaires ou d'éoliennes…

Le Grand Dax souhaite encourager la construction de ce type d'habitat en favorisant :

- la construction de bâtiments à énergie positive,
- l'exemplarité des bâtiments publics,
- la construction d'éco quartier innovants,
- la prise en compte des critères d'ensoleillement et bioclimatiques pour l'implantation des bâtiments
- l'utilisation des ressources locales renouvelables (pin des Landes),
- l'utilisation d'énergies renouvelables : panneaux photovoltaïques sur toitures, récupération des eaux pluviales, puits canadiens…
- la réalisation de formes d'habitats simples afin d'éviter les formes inadaptées aux économies d'énergies
- l'intégration de règles de performances énergétiques à travers les règlements ou sous forme de fiches pédagogiques

- ✓ ***Favoriser une architecture de qualité respectueuse de l'identité locale et puisant ses références dans l'architecture traditionnelle***

Les paysages urbains se sont banalisés en raison de la multiplication des « lotissements catalogues », de l'urbanisation linéaire le long des axes routiers, du manque de cohérence dans l'architecture des constructions neuves… De plus, l'identité thermale est peu caractérisée en raison de la disparité des formes développées de manière contemporaine et par une hétérogénéité des espaces publics.

« La mode a évolué et les villas récentes adoptent un style de plus en plus informe et pauvre et qui ne présente plus d'inspiration locale »[2]. Comme le propose le Pays Adour Landes Océanes dans son cahier d'identité patrimoniale et paysagère, les formes urbaines anciennes peuvent être réinterprétées dans l'urbanisme contemporain en créant de «nouvelles architectures et de nouveaux quartiers landais ». **L'objectif n'est pas de reproduire à l'identique ces éléments architecturaux, mais de s'en inspirer et de les adapter aux modes de construction actuels afin de préserver et valoriser le patrimoine et l'identité locale. Il est également envisagé de réaliser une Charte architecturale et paysagère.** Elle permettrait d'identifier globalement le patrimoine de référence, de sensibiliser et d'informer les porteurs de projets sans imposer de restrictions réglementaires et de laisser place à l'innovation architecturale, notamment sous forme d'éco habitat.

Afin de limiter les fermetures de paysages, il est également envisager de limiter les clôtures pleines et maçonnées mais d'encourager les clôtures végétales, en utilisant des essences locales respectueuses du cadre rural naturel.

[2] Cahier d'identité patrimoniale et paysagère Pays Adour Landes Océanes

9. Limiter les déplacements automobiles et fluidifier la circulation

Sur le Grand Dax, la motorisation des ménages est supérieure à la moyenne française et les ¾ des déplacements s'effectuent en voiture. L'un des objectifs du SCoT, conformément aux lois Grenelle, est de réduire les déplacements motorisés et la part de l'automobile afin de s'orienter vers des modes de déplacements moins producteurs de gaz à effet de serre. Le PDU et le projet de Pôle d'échanges intermodal, prévu pour 2013, permettront de faciliter et d'organiser les déplacements de la population en transports collectifs et en modes doux. Les orientations inscrites dans le SCoT préfigurent le Plan de Déplacements Urbain (PDU) qui reprendra plus en détails les différents objectifs présentés ci-dessous.

✓ *Améliorer l'accessibilité du Grand Dax par la réalisation de nouvelles infrastructures*

L'étalement urbain et l'urbanisation croissante des communes périphériques sur le territoire conduit à augmenter les déplacements. Les communes de Dax et St-Paul-lès-Dax accueillent plus de 84% des emplois du Grand Dax et concentrent les principaux générateurs de déplacements, ce qui a pour conséquence de congestionner les principaux axes de circulation aux heures de pointes : 96% des déplacements quotidiens domicile-travail sont en direction des deux villes centres. L'objectif est de fluidifier la circulation, de répondre aux difficultés de circulation Nord-Sud et d'organiser la circulation des poids lourds. La réalisation d'un franchissement Est, prévue pour 2013, permettra de dévier la circulation de transit et de désenclaver le sud du territoire.

Afin d'améliorer les conditions de circulation Nord/Sud, il est envisagé, dans un premier temps, de créer un franchissement central ferroviaire, entre Dax et St-Paul-lès-Dax, qui serait prolongé par un pont sur l'Adour. Par la suite, afin de désenclaver les communes du Sud-Ouest de l'Agglomération, il est envisagé de réaliser un contournement à l'Ouest de l'agglomération.

Pour le fret, la pertinence de la réalisation d'une plate-forme de déchargement sera également étudiée. Ce type de plate-forme permettrait aux nombreux camions qui entrent quotidiennement dans l'Agglomération d'y décharger leurs marchandises en vue de les redistribuer en centre-ville par des véhicules relais moins encombrants.

✓ *Optimiser l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse*

L'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Espagne s'inscrit dans la lignée de la stratégie de développement économique du territoire, qui se traduit notamment par un très fort investissement autour de la zone de la gare actuelle, vue comme un nouveau centre névralgique pour l'agglomération. Le principal enjeu pour le Grand Dax était le maintien de la gare actuelle comme gare grande vitesse, à la fois parce qu'elle fait l'objet de lourds investissements pour devenir un pôle multimodal de pointe, mais aussi parce que de nombreux investissements urbains sont programmés à proximité. Cette demande est aujourd'hui actée et la gare de Dax a été confirmée comme la future gare LGV du Sud des Landes. Le premier effet attendu est d'accueillir les 2 millions de montées/descentes prévues (contre 1 million aujourd'hui), d'où la nécessité de restructurer le pôle d'échanges multimodal.

L'autre enjeu consiste dans la **connexion rapide du Grand Dax aux autres territoires qui offriront une ouverture importante pour les habitants du Grand Dax et pour les visiteurs**.

En effet, l'arrivée de la LGV devrait contribuer à la consolidation de l'activité thermale en permettant une meilleure accessibilité du public plutôt âgée et parfois à mobilité réduite mais aussi à la consolidation du tourisme, notamment d'affaire, et le développement de séjours de courte durée. Les conséquences sur l'économie locale seront importantes puisque la LGV élargira le marché des entreprises locales, améliorera leur compétitivité et renforcera le poids commercial du Grand Dax dont l'attractivité commerciale est très importante. De plus, des projets tels que le campus technologique lié au projet européen de radio navigation par satellite (Galiléo) verront leur développement facilités par une amélioration des connexions entre les centres de décisions et de recherche.

Afin de prendre en compte le projet de Ligne à Grande Vitesse dans les documents d'urbanisme, ainsi que son impact, le tracé potentiel sera intégré au DOO et des mesures compensatoires, notamment sur le volet foncier devront être recherchées (350 ha d'emprise environ).

✓ *Améliorer l'offre de transports alternative à la voiture*

Les habitants des communes périurbaines ont peu d'alternatives à la voiture pour se déplacer. Compte tenu de la croissance démographique, de la demande de mobilité, et de la nécessité de diminuer la place de la voiture dans l'agglomération, **le Grand Dax encourage les modes de transports alternatifs à la voiture.**

L'attractivité du transport en commun sur l'agglomération est faible en raison de sa performance limitée, inférieure aux agglomérations comparables. L'absence de voies dédiées aux transports en commun les rend moins rapides que la voiture, puisqu'ils sont également contraints par les difficultés de circulation, ce qui favorise l'utilisation de la voiture individuelle, synonyme de liberté et d'espace personnel. De plus, la fréquence des lignes est très faible, l'intervalle moyen entre les lignes principales est compris entre 30 minutes et 1 heure. Toutefois, le réseau Urbus est doté d'une gamme tarifaire simple et efficace et d'un service de transports à la demande très fréquenté, Com' Urbus.

Afin de redynamiser le réseau de transports en commun et de le rendre attractif, **le Grand Dax s'engage à se doter d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ce qui implique une voie dédiée aux transports en commun. Cette initiative vise à relier notamment les centres villes de Dax et St-Paul-lès-Dax**. Le Grand Dax étudie également la restructuration du réseau : accroître le nombre de bus, en favorisant ceux de petites tailles, afin d'améliorer la flexibilité du réseau, augmenter la fréquence des lignes et élargir les circuits. Le réseau devra également prendre en compte les déplacements entre communes périurbaines. Les jours de marché, des navettes circulent entre le centre-ville de Dax et les parkings situés à l'extérieur du centre urbain. L'opération est un franc succès, elle est renouvelée lors des ferias et des fêtes de Noël. **Afin de pallier les difficultés de stationnement et de limiter la circulation dans le centre, le Grand Dax favorisera la desserte de parkings par des navettes** afin de proposer une offre de stationnement complémentaire à celle du centre-ville. La réalisation de deux parkings souterrains en centre-ville est actuellement envisagée sur la ville de Dax.

Les modes doux, c'est-à-dire la marche et les cycles, constituent des alternatives à la voiture. Souvent liés aux loisirs, **l'utilisation du vélo et la marche peuvent être des déplacements quotidiens d'autant plus que la topographie du Grand Dax encourage l'utilisation** de ces modes de transport. Toutefois, il existe une discontinuité et une insuffisance de pistes et bandes cyclables permettant de sécuriser les déplacements à vélo.

Afin d'**encourager l'utilisation des modes doux**, le Grand Dax souhaite :

- **aménager un réseau de pistes** cyclables et pédestres **et des zones partagées**,
- **faciliter l'accès au centre- ville à pied ou à vélo**,
- **accompagner les travaux de voiries par la mise en place de pistes cyclables,**
- **identifier des nervures le long des cours d'eau ou dans les espaces naturels,**
- **généraliser l'intégration de locaux à vélos dans les nouvelles opérations** et le mobilier urbain adéquat,
- **faciliter l'intermodalité** en permettant aux usagers d'embarquer leur vélo dans les transports collectifs,
- **mettre en place des vélos en libre-service ou location**,
- **valoriser et promouvoir l'image de bien être de l'utilisation des modes doux, en lien avec l'activité thermale.**

Le projet de pôle d'échanges intermodal, prévu pour 2013, s'inscrit dans une logique de développement durable et permettra de **renforcer une offre de transports alternative à la voiture**. En effet, pour se déplacer sur le territoire, pour rejoindre son domicile ou son lieu de travail, il est possible d'utiliser différents modes de transports. L'objectif du pôle multimodal est de **faciliter au sein d'un même espace l'utilisation successive de divers modes de transports** : voiture, rail, bus urbains et inter urbains, taxis, modes doux… et d'optimiser les temps de déplacements. L'enjeu est de compléter la réalisation de cette plate-forme par une politique visant à coordonner les horaires des différents transporteurs et de mettre en place un système de tarification unique permettant de combiner les différents modes de transports avec un billet unique. L'intermodalité permet également de limiter les problèmes de stationnement qui concernent le centre-ville et les abords de la gare en favorisant la **baisse de la part automobile dans les déplacements**.

✓ *Agir pour un urbanisme durable, favorisant un tissu urbain mixte reliant le développement urbain aux déplacements*

La loi portant Engagement National pour l'Environnement encourage les SCoT à promouvoir sur leur territoire un urbanisme durable limitant les déplacements, et pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Afin de répondre à cet objectif, le Grand Dax s'engage à favoriser le rapprochement de l'habitat, de l'emploi et des services.

La mixité des fonctions et activités dans les bourgs sera encouragée puisqu'elle favorise un cadre de vie agréable et fonctionnel, tout en **favorisant l'intégration architecturale et paysagère des activités économiques au tissu urbain.**

Les risques de nuisances et de conflits d'usage liés à certaines activités économiques devront toutefois être pris en compte. L'optimisation du maillage des commerces et services de proximité permettra également de réduire les déplacements. Ainsi, **le Grand Dax veillera à relier les transports publics et les modes doux aux zones d'activités économiques et aux zones commerciales.**

✓ *Préserver et faciliter les accès au domaine forestier*

Le territoire du Grand Dax est fortement boisé notamment sur sa partie nord et cette forêt a de nombreux rôles/usages (économique, récréatif, écologique, …). Cette multifonctionnalité renvoie de façon quasi systématique aux conflits qui résultent des divergences d'intérêts, de représentation entre les différents acteurs ayant un lien direct ou indirect à cet espace.

L'exploitation de la forêt est une question importante sur le territoire et plus généralement dans les Landes car elle est synonyme de richesse et un nombre conséquent d'emplois y sont liés. Dans un contexte difficile, il est donc primordial de veiller à maintenir cet espace fonctionnel pour les professionnels du secteur mais également de préserver l'image et les autres fonctions de la forêt afin de limiter les conflits d'intérêts entre les différents acteurs. Dans ce cadre, le Pays de l'Adour et des Landes Océanes a réalisé une charte forestière ainsi qu'un schéma de desserte forestière qu'il convient de prendre en compte dans le développement du territoire afin de limiter les conflits d'usages et d'engager une gestion durable de l'espace forestier.

Par ailleurs, l'espace forestier présente un risque incendie important. Ce risque est connu depuis fort longtemps et a conduit les différents acteurs du territoire à se munir d'outils pour la prévention et la lutte contre ce risque. Dans ce cadre, la région aquitaine a élaborée en 2008 le Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies (PPFCI) d'Aquitaine est un document d'approche générale de la problématique feux de forêt à l'échelle de la région. Ce plan vise, à l'échelle du massif, à définir la cohérence des actions de protection des forêts contre l'incendie et à orienter la stratégie et les actions de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs de la DFCI en matière de prévention, prévision et lutte. Afin de limiter ce risque et l'exposition de nouvelles populations à ce risque, le DOO intégrera des dispositions en ce sens et renverra à ce document.

SYNTHESE DES OBJECTIFS

1. Améliorer le cadre et la qualité de vie en adaptant l'offre en équipements à une population de 77 550 habitants

- Garantir un minimum de services de proximité aux habitants
- Mutualiser les équipements sportifs existants afin d'optimiser leur fonctionnement
- Réaliser une piscine et des espaces multisports à Dax et St-Paul-les-Dax

2. Adapter l'offre de logements aux besoins et exigences de la population

- Créer des logements pour répondre à la demande de la population
- Réaliser davantage de petits logements pour adapter l'offre à la structure des ménages
- Favoriser la mixité sociale
- Encourager la construction de logements sociaux
- Mener une réflexion sur la fixation d'un pourcentage de logements sociaux à réaliser dans le cadre d'opération d'aménagement
- Favoriser l'accession au logement pour les jeunes ménages
- Réaliser davantage de logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite
- Encourager la mixité intergénérationnelle

3. Maîtriser l'étalement urbain, renforcer les centralités et promouvoir des architectures respectueuses de l'environnement et du cadre local

- Lutter contre l'étalement urbain et réduire la consommation foncière de 40% à 50 % par rapport à la période 1999-2009
- Diversifier et promouvoir des formes urbaines plus économes en espace et en énergie
- Réaliser des opérations denses exemplaires
- Privilégier les extensions urbaines autour des centres bourg, l'urbanisation des dents creuses et le renouvellement urbain
- Encourager la réhabilitation des logements existants
- Promouvoir la construction d'éco habitat
- Préserver et valoriser le patrimoine et l'identité locale
- Etudier la réalisation d'une Charte architecturale et paysagère

4. Limiter et faciliter les déplacements

- Compléter l'offre d'infrastructures routières afin de fluidifier la circulation : réalisation d'un franchissement central et d'un contournement Ouest
- Veiller à l'amélioration des performances des transports en commun
- Doter le Grand Dax d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP)
- Proposer une offre de stationnement complémentaire en réalisant des parkings à l'extérieur du centre-ville et les desservir par des navettes
- Encourager l'utilisation des modes doux
- Poursuivre la réalisation du pôle d'échanges multimodal qui vise à faciliter l'utilisation successive de divers modes de transports
- Agir pour un urbanisme durable de proximité en rapprochant l'habitat, de l'emploi et des services

Expression graphique des objectifs du PADD
Obj. 2 : constituer un territoire équilibré et solidaire

SCoT Grand Dax

Encourager la réalisation de logements plus petits (moins de 3 pièces)
Equilibrer l'offre en logements sociaux
Favoriser l'accès au logement pour les jeunes ménages
Permettre le développement d'une offre d'accueil de personnes âgées sur les pôles secondaires
Maîtriser l'étalement urbain en veillant à :
- développer des formes urbaines économes
- privilégier les extensions de bourgs
- encourager la sortie de vacance des logts

Promouvoir l'éco-habitat
Favoriser une architecture de qualité, en référence à l'architecture traditionnelle
Encourager les modes de déplacements doux
Développer la mixité des fonctions dans les bourgs (rapprocher habitat/emplois/services)

Limiter les déplacements automobiles et fluidifier la circulation :
- Inscrire un franchissement sur l'Adour en prolongement du franchissement central ferroviaire
- réaliser un contournement est
- réaliser à terme un contournement ouest et une liaison au sud du territoire
- structurer les abords de la gare (LGV) et assurer le rayonnement (connexion périphérie)

Améliorer l'offre en transports alternatifs :
- développer un TCSP entre les deux centres
- créer des parkings relais-périphériques

Pôle principal

Pôle relais (équipements, commerces et logements)

Pôle relais potentiel sur le long terme

Pôle habitat et économie de proximité (à vocation rurale)

Principaux espaces économiques

Pôle industriel de rang d'agglomération

Pôle économique de proximité

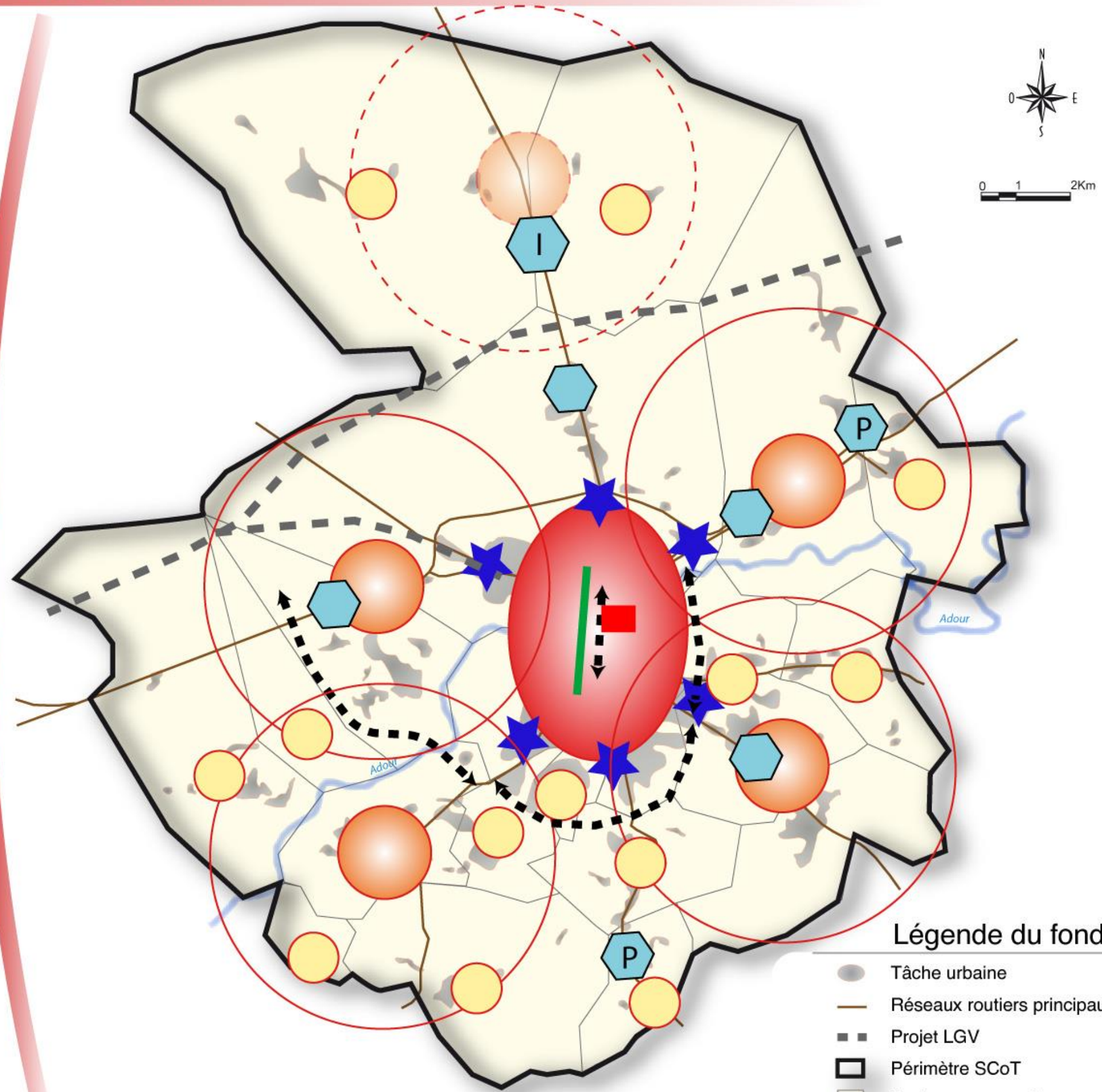

Légende du fond :
- Tâche urbaine
- Réseaux routiers principaux
- Projet LGV
- Périmètre SCoT
- Limites communales

Source : Citadia d'après les données SCAN 25@IGN

CITADIA

Objectif n°3 :
Préserver et valoriser les ressources environnementales

La protection de l'environnement, pilier du développement durable, est aujourd'hui un enjeu majeur sur l'ensemble du territoire d'autant plus que le Grand Dax accueille des ressources et des espaces naturels écologiquement riches, les paysages sont variés et de qualité et ils contribuent à la qualité de vie sur le territoire.

La croissance démographique que connait l'Agglomération entraine une pression sur les ressources naturelles et le Grand Dax est soumis à des contraintes telles que l'artificialisation des sols, la banalisation des paysages, la pollution… L'Agglomération s'engage à préserver les ressources naturelles et la qualité des paysages mais aussi à s'inscrire dans une démarche écologique responsable.

1. Protéger et économiser les ressources naturelles

✓ *Favoriser le maintien de la biodiversité et des corridors écologiques*

Le territoire possède de grandes richesses écologiques, essentiellement des zones humides, dont l'Adour, le Luy et les barthes. Les sites d'intérêts communautaire sont d'ores et déjà inscrits dans des inventaires ou font l'objet de protections (espaces naturels sensibles, ZNIEFF, Natura 2000…) et il est nécessaire de **poursuivre les actions en faveur de leur protection, notamment en limitant l'urbanisation aux abords des sites et en maitrisant la fréquentation et les différents usages**.

Le SCoT s'engage à porter un intérêt particulier aux barthes, élément emblématique du territoire du Grand Dax, considéré, d'après le Profil environnemental des Landes, comme l'un des milieux les plus riches d'Aquitaine. Vouées initialement à l'élevage extensif de bovins, les barthes accueillent également des espèces végétales rares, constituent un important lieu de gagnage[3] pour les anatidés[4] et une zone de frai intéressante pour les poissons. La régression de l'activité agricole traditionnelle (l'élevage de bovins a diminué de 50 % entre 1988 et 2003) a pour conséquences de fermer les milieux et d'arrêter l'entretien des canaux. **Le SCoT s'engage donc à soutenir et encourager les éleveurs à exploiter les barthes afin de les préserver.**

Les limons fossiles prélevés dans les barthes sont à la base de la production du péloïde exploité pour l'activité thermale. Cette ressource doit être gérée avec attention et prise en compte dans les opérations d'aménagement.

« Les milieux naturels ne se limitent pas aux espaces naturels remarquables […] puisqu'ils doivent être connectés entre eux pour répondre aux besoins des espèces »[5]. Ces connexions sont assurées par des boisements, des haies et ripisylves[6], zones agricoles, des cours d'eau, des zones humides. Elles permettent les échanges entre les milieux, favorisent le maintien des berges et le déplacement des espèces, sont des zones d'habitats et de pontes pour de nombreuses espèces et améliorent la qualité des eaux. **La préservation de ces continuums permet d'assurer une continuité écologique et paysagère tout en participant au maintien de la diversité biologique du territoire.**

[3] Lieu où les animaux vont chercher leur nourriture
[4] Oiseaux d'eau : cygnes, oies, canards…
[5] Source : Profil environnemental des Landes, Préfecture des Landes, 2009
[6] « Les ripisylves sont des boisements linéaires des cours d'eau ». Profil environnemental des Landes.

Les enjeux sont de limiter les coupures (infrastructures routières, urbanisation diffuse…), de préserver et d'augmenter le nombre de haies, de préserver les zones tampons et les couloirs paysagers et hydrauliques. Le maintien de ces corridors écologiques permet **d'anticiper leur inscription dans les trames vertes et bleues qui seront identifiées dans un Schéma Régional de Cohérence Ecologique** (SRCE, réalisation prévue en 2012) et seront à traduire dans les documents d'urbanismes.

Le diagnostic du SCoT a d'ores et déjà défini des trames en mettant en avant l'Adour et le Luy comme éléments principaux de la trame bleue, que viendront compléter les cours d'eau secondaires. La trame verte prend en compte le massif forestier landais du Nord de l'agglomération ainsi que les espaces agricoles et naturels situés au Sud de l'Adour. Ces trames seront définies plus finement dans le cadre du DOO.

Nouvelle carte

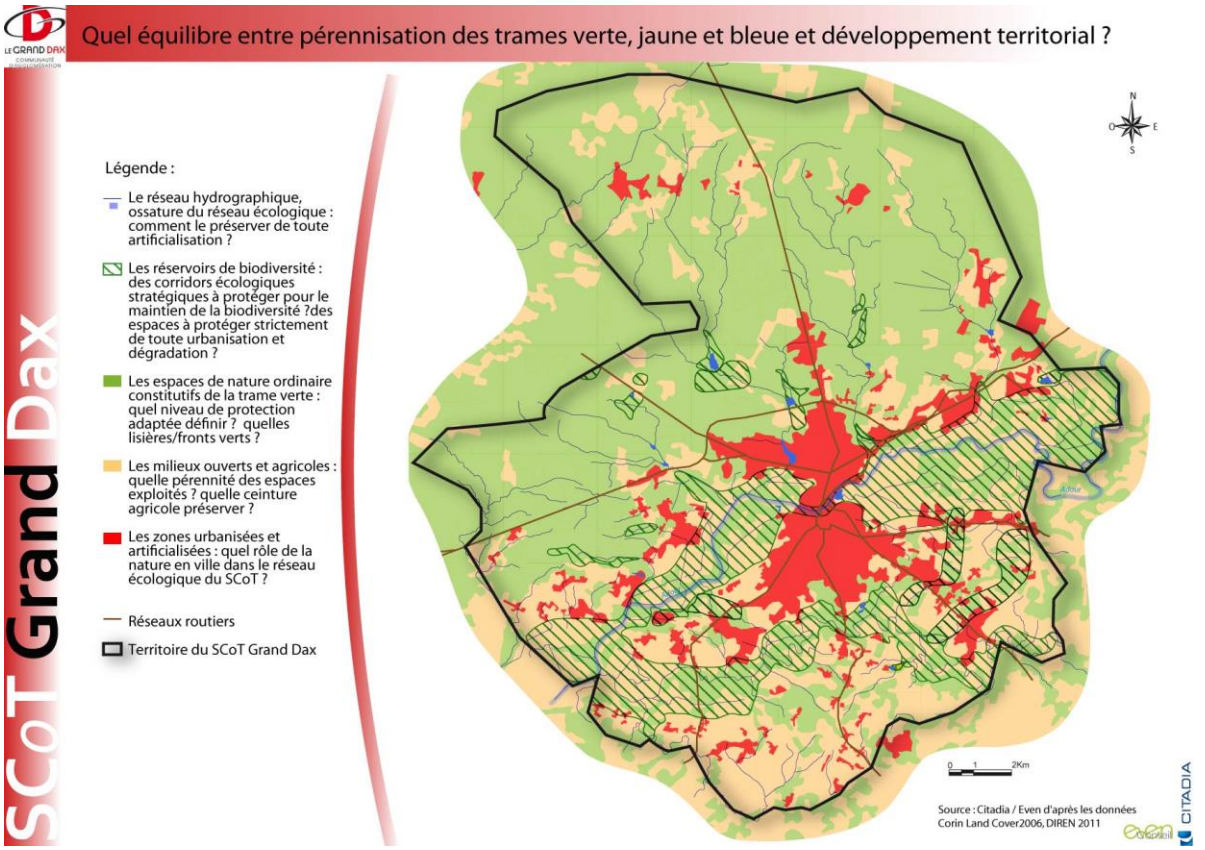

L'objectif n'est pas de sanctuariser ces liaisons naturelles mais de gérer les niveaux de fréquentation selon la sensibilité des sites. **Leur utilisation en tant que sentiers de randonnées ou zones de découvertes permettent d'informer et sensibiliser la population** aux enjeux environnementaux, à la faune et à la flore remarquables par la réalisation d'aménagements légers et l'installation de panneaux d'informations.

Les trames permettent de relier les espaces ruraux et agricoles aux villes puisque les sites tels que le bois de Boulogne, les Abesses ou encore le lac de Christus montrent que les espaces naturels et les richesses écologiques ne s'arrêtent pas aux portes de la ville. **Les actions en faveur de la protection des ressources naturelles doivent être poursuivies dans le cœur d'agglomération.** Les espaces naturels urbains participent à la qualité du cadre de vie, ils constituent des poumons verts, des

réserves de biodiversité et des espaces de loisirs. Le maintien et la réalisation de zones vertes en ville sera encouragée et les espèces endémiques seront privilégiées.

✓ *Economiser et gérer durablement les ressources en eau*

La présence de l'Adour, du Luy et des nappes aquifères assurent une quantité de ressources en eau importante sur le territoire mais les prélèvements augmentent et **toutes les communes sont classées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)**. Au-delà de cet aspect quantitatif, la qualité de l'eau est également à préserver puisque l'Agence de l'eau a fixé pour **objectif d'atteindre le bon état écologique de 60% des masses d'eau en 2015**. **La ressource en eau est donc l'un des enjeux majeurs du Grand Dax, sans oublier que l'activité thermale est le moteur de l'économie locale ce qui implique la nécessité de protéger et gérer durablement les boues et eaux thermales**. Le SCoT s'engage à respecter les objectifs du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) qui *« est le document de planification pour la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques du Bassin Adour Garonne*[7] *».* Il précise notamment les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs qu'il fixe pour l'ensemble des milieux aquatiques, dont le bon état des eaux. Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin Adour Amont est actuellement en cours d'élaboration. Par ailleurs, le Commissariat Général au Développement Durable a mené une étude permettant d'évaluer le retour sur investissement ou **bénéfices réalisés par la protection des zones humides**. Celles-ci rendraient des services en matière de lutte contre les inondations, d'épuration des eaux, de soutien des débits d'étiage… Il est donc primordial de veiller à la protection de ces zones qui participent à la bonne gestion des ressources en eau.

Assurer une bonne qualité des eaux

La qualité des eaux sur le territoire peut être qualifiée de moyenne. La qualité de l'Adour et du Luy est à améliorer : en plus des pollutions agricoles, les eaux souffrent des rejets d'eaux usées, et bien que la hausse des nitrates ait pu être freinée dans les cours d'eau, les nappes souterraines restent confrontées à une augmentation de la pollution.

Afin d'assurer une bonne qualité des eaux, le Grand Dax affirme la nécessité de :

- **promouvoir des usages limitant la pollution de la ressource**, notamment en s'orientant vers une **agriculture durable**, plus économe en produits phytosanitaires. Une attention particulière sera portée aux sites sensibles tels que les barthes et l'agriculture biologique sera encouragée afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement : 20 % d'agriculture biologique en 2012
- **maintenir les haies bocagères** qui captent et consomment une partie des excédents d'azote émis par l'agriculture, arrêtent et éliminent les polluants avant qu'ils n'arrivent dans les cours d'eau et limitent l'érosion des sols
- **mettre aux normes les installations existantes d'assainissements** autonomes et collectifs

[7] Source : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015

(70 % des assainissements autonomes landais ne sont pas aux normes[8]) -limiter l'urbanisation hors des zones d'assainissements collectifs

Limiter les prélèvements pour une meilleure gestion quantitative

Le réseau hydrographique est déficitaire en été, ce qui s'explique notamment par une forte pression sur la ressource et par une **augmentation de la consommation d'eau de 54 % entre 2001 et 2005**[9] liée à la croissance démographique et à l'irrigation. Afin de limiter les prélèvements, leur gestion doit être améliorée en :

- sensibilisant et informant les usagers à l'utilisation rationnelle et économe de l'eau
- limitant l'extension des réseaux d'alimentation en eau potable
- réutilisant les eaux pluviales et les eaux usées après prétraitement (arrosage, sanitaires…)
- étudiant les complémentarités entre les activités

Gérer efficacement les eaux pluviales

Une bonne gestion des eaux pluviales permet de diminuer les risques d'inondations, de limiter les prélèvements et de limiter la pollution. Il est pour cela nécessaire de :

- **limiter l'imperméabilisation des sols** afin de limiter la saturation des stations d'épuration et de renouveler naturellement les nappes phréatiques, sachant que les ¾ des prélèvements en eau sont effectués dans les ressources aquifères[10]
- **traiter et récupérer les rejets d'eaux pluviales à la parcelle**, dans le but de les réutiliser

Limiter les risques d'inondations

Les différents cours d'eau, à la suite d'épisodes pluvieux, peuvent être soumis à des crues. L'interdiction d'urbaniser les zones inondables permettra de limiter les risques et de **conserver des zones d'épanchement des crues**, qui ont un rôle positif pour le milieu naturel (biodiversité, recharge des nappes, fertilisation naturelle…). Le Grand Dax respecte les orientations du Plan de Prévention des Risques et s'engage à maîtriser les facteurs d'aggravations des crues :

- **limiter l'imperméabilisation et le lessivage des sols**,
- **limiter le ruissellement** qui aggrave les inondations et transporte des produits polluants,
- **entretenir les cours d'eau**, qui à défaut peuvent déborder,
- **conserver les haies** qui, lorsqu'elles sont perpendiculaires aux pentes, ralentissent l'écoulement des eaux en surface et favorisent l'infiltration dans le sol,
- **préserver les boisements** qui fixent les sols, facilitent l'infiltration des eaux et leur traitement
- **préserver les zones tampons et zones humides à proximité des cours d'eau.**

[8] Source : Profil environnemental des Landes
[9] Source : Agence de l'eau Adour Garonne
[10] Source : Profil environnemental des Landes

2. Valoriser les paysages et les sites de l'agglomération

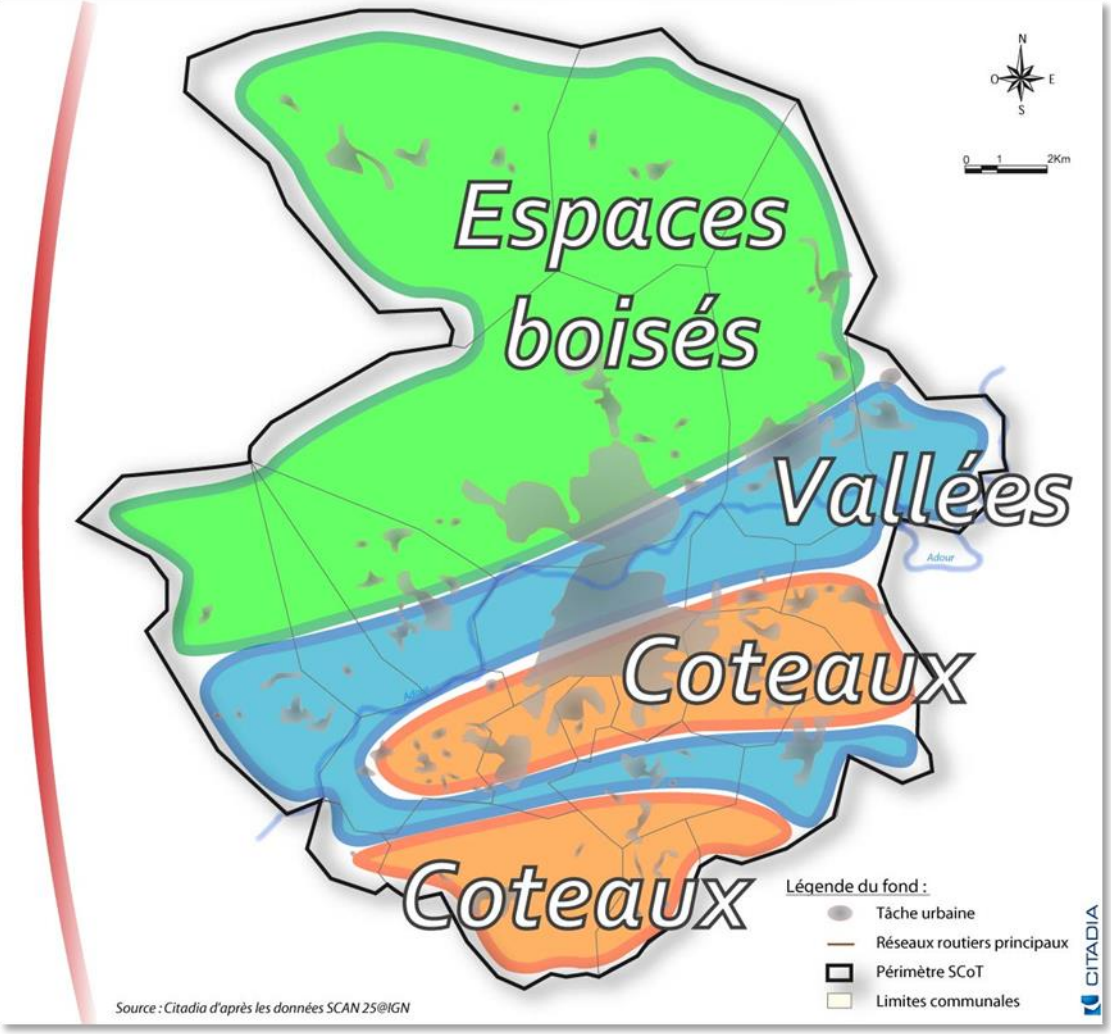

Nouvelle carte

Le Grand Dax se distingue en quatre entités paysagères dont la qualité est garante de l'identité du territoire et du cadre de vie. Le Nord est constitué **d'un massif forestier**, symbole du département des Landes. Le Sud du territoire offre des panoramas de coteaux : **les collines de Chalosse**. Au centre, **les vallées de l'Adour et du Luy**, et enfin **les espaces bâtis** dont le cœur d'agglomération, et les villages ruraux, dont le patrimoine architectural fonde en partie l'identité du Grand Dax.

L'étalement urbain et la standardisation récente de l'urbanisation ont pour conséquence de banaliser les paysages du territoire, c'est pourquoi des mesures sont à prendre afin de pallier ces menaces.

La préservation des paysages passe par le **maintien de coupures vertes et agricoles autour des villes**, qui permettent de séparer les différents villages, de préserver l'identité verdoyante du Grand Dax et de maintenir les activités agricoles et sylvicoles. **Les nouveaux quartiers et constructions s'effectueront autour des bourgs et des hameaux existants, le développement linéaire le long des axes routiers sera limité et les constructions diffuses seront interdites.**

Les entrées de ville et les traversées de bourgs sont les vitrines du territoire et sont souvent traitées de manière identique et peu qualitative quelques soit le territoire : zones commerciales en couloirs d'enseignes, publicités anarchiques, aménagements hétéroclites,… **L'objectif est de préserver l'identité locale en conservant les subtilités du lieu et en favorisant l'intégration paysagère des opérations d'aménagement**, notamment en augmentant la place du végétal. Le Grand Dax s'engage alors à **identifier et valoriser l'identité paysagère du territoire** en préservant le patrimoine local et en proposant la mise en place d'une **Charte architecturale et paysagère.** Celle-ci propose des règles de construction et d'urbanisation, en s'appuyant sur le patrimoine de référence, et sensibilise les constructeurs à l'architecture traditionnelle. Elle propose également des orientations à inscrire et adapter dans les PLU, POS et cartes communales. Les différents paysages du Grand Dax possèdent des particularités qu'il est nécessaire de mettre en valeur. Le Cahier d'identité patrimoniale et paysagère du Pays Adour Landes Océane propose, afin de **redonner une ambiance thermale au cœur de l'agglomération** de rechercher une architecture thermale ou de villégiature, d'aménager les espaces publics pour la promenade et la détente, de mettre en scène l'eau (fontaines) pour **affirmer le caractère de « ville d'eau »** et poursuivre la mise en valeur des berges. De même, **les formes urbaines anciennes peuvent être réinterprétées dans l'urbanisme contemporain.** La réalisation de nouvelles constructions inspirées par l'architecture landaise traditionnelle permet de retrouver une certaine cohérence facteur d'identité.

3. Préserver le cadre de vie en limitant les pollutions et en s'inscrivant dans une démarche écologique responsable

Le Grand Dax, afin de lutter contre l'émission de gaz à effet de serre et de développer les énergies renouvelables, s'est engagé dans une démarche de Plan Climat Territorial. Il s'inscrit dans la continuité du Plan Climat Aquitain qui vise à réduire de 10% l'émission de gaz à effet de serre à l'horizon 2013. Le SCoT fixe des orientations supplémentaires afin d'atteindre cet objectif.

✓ *Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre*

Les déplacements motorisés sont l'une des principales sources d'émission de GES, devant le secteur résidentiel.

L'agglomération affirme la volonté de réduire l'usage de la voiture individuelle en privilégiant les modes de déplacements doux, des formes urbaines plus denses et en articulant au mieux les équipements, l'urbanisation et la desserte en transport en commun.

L'agglomération s'engage dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre **en mettant en œuvre un Plan Climat Energie Territorial** qui regroupe, d'une part, les actions exemplaires existantes tels que l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics (promotion des achats éco-responsables), l'utilisation d'Huiles Végétales Pures sur certaines bennes à ordures ménagères ou encore la construction d'un bâtiment technique en respectant la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

D'autre part, cette **démarche de limitation des Gaz à effet de serre et d'adaptation au réchauffement climatique** intègre une réflexion sur **l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public et des bâtiments communaux ou la mise en place de groupements d'achats** (fournitures de bureau,…).

La principale action du Plan Climat Territorial concerne la rénovation énergétique des bâtiments communaux, aussi et afin de poursuivre les efforts dans ce sens, le Grand Dax souhaite favoriser la **réalisation d'opérations urbaines plus respectueuses de l'environnement** en encourageant les économies de foncier et la construction d'habitats durables (matériaux écologiques et pérennes, efficacité énergétique). Les critères de performances énergétiques conditionnent également l'octroi des aides forfaitaires aux opérateurs de logements sociaux. La Réglementation Thermique 2012 (RT2012) sera à appliquer sur le territoire. Elle reprend le niveau de performance énergétique définie par le label BBC-Effinergie et impose à **toutes les constructions neuves de présenter, en moyenne, une consommation d'énergie primaire (avant transformation et transports) inférieure à 50Wh/m²/an.**

Le Grand Dax s'est également engagé, en 2006, à travers la mise en place de la Charte de qualité environnementale des pôles économiques, à concevoir et entretenir des sites de qualité en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers de chaque pôle.

✓ *Diminuer la quantité de déchets produits et encourager le recyclage*

Les objectifs de lutte contre la pollution passent également par la réduction de la quantité de déchets produits. Pour cela, le SCoT s'engage à poursuivre et à renforcer les actions existantes destinées à sensibiliser et encourager la population à trier et à composter ses déchets. Les objectifs du Plan de prévention des déchets, dont le Grand Dax est signataire depuis 2010, doivent donc être respectés :

- **Baisse de la production globale de déchets de 7% d'ici 2015**
- **Augmentation de la quantité de déchets triés de 10% d'ici 2015**
- **Diminution de la part de déchets collectés en porte à porte de 10% d'ici 2015**

La lutte contre le suremballage permettra de **limiter la production de déchets à la source et le compostage sera fortement encouragé**. Afin de favoriser le tri des déchets, **le nombre de points tri sera augmenté** et ils seront enterrés dans un souci d'insertion paysagère.

Le Grand Dax propose de travailler avec les aménageurs pour l'implantation des points tris. Ils doivent réserver, dans chaque opération d'aménagement, les emplacements nécessaires à l'implantation, l'utilisation et à la manutention des points tris. Dans certains cas, ils participeront également à la fourniture des conteneurs enterrés ou semi enterrés de collecte sélective.

✓ *Favoriser les énergies renouvelables*

L'un des objectif du Grenelle de l'environnement est que **la part d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie atteigne 23%**. Le Grand Dax souhaite contribuer à la réalisation de cet objectif et il existe sur le territoire divers ressources naturelles susceptibles d'être utilisées en tant qu'énergie.

La présence de la forêt des Landes permet d'encourager le développement d'une filière bois pour la construction (bois d'œuvre, *voir partie développement économique*) ainsi que pour le chauffage (bois énergie), avec la mise en place d'une filière de proximité.

D'après les études menées par le Conseil Général des Landes, la production de chaleur par la combustion du bois permet de réaliser un bilan carbone plus favorable et de faire des économies puisque la ressource est moins chère que les énergies fossiles. Au-delà de la qualité environnementale de ce type d'énergie, le développement d'une filière bois permet d'apporter de nouveaux débouchés à la sylviculture et de maintenir l'industrie sylvicole (transformation du bois en plaquettes et en granulés pour certaines chaufferies bois). Ce développement d'une filière bois-énergie doit également être l'occasion de moderniser et d'améliorer la gestion de la forêt afin d'en faire un espace multifonctionnel et durable.

Le taux d'ensoleillement sur la région est important, avec un nombre d'heure d'ensoleillement annuel compris entre 2000 et 2250h (Nord < 1750h, Corse > 2750h), et représente une opportunité pour favoriser le développement de l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque). Afin d'**encourager la mise en place de panneaux solaires**, tout en respectant le principe de **gestion économe des ressources foncières**, le Grand Dax **favorise l'implantation de panneaux solaires sur les toitures.**

Les autres procédés de production d'énergies renouvelables seront étudiés et favorisés (éolien, cogénération, géothermie, puits canadiens…). Si leur utilisation est viable et qu'ils s'adaptent au territoire, leur utilisation sera encouragée.

SYNTHESE DES OBJECTIFS

1. Protéger et économiser les ressources naturelles

- Poursuivre les actions en faveur de la protection des sites d'intérêt communautaires (espaces naturels sensibles, ZNIEFF, Natura 2000…) : limiter l'urbanisation aux abords des sites et maitriser leur fréquentation et les différents usages
- Porter un intérêt particulier à la préservation des barthes et encourager les éleveurs à les exploiter
- Maintenir la diversité biologique du territoire en préservant les continuités écologiques et paysagères
- Anticiper l'identification des trames vertes et bleues
- Encourager la réalisation de sentiers de randonnées et/ou de zones de découvertes permettant d'informer et sensibiliser la population aux enjeux environnementaux
- Poursuivre les actions en faveur de la protection des ressources naturelles dans le cœur d'agglomération
- Encourager la réalisation de zones vertes en ville et privilégier l'utilisation d'essences végétales locales
- Respecter les objectifs du Schéma Directeur et d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Assurer une bonne qualité des eaux : promouvoir des usages limitant la pollution de la ressource, maintenir les haies bocagères, mettre aux normes les installations existantes d'assainissements autonomes et collectifs, limiter l'urbanisation hors des zones d'assainissements collectifs
- Limiter les prélèvements pour une meilleure gestion quantitative : sensibiliser et informer les usagers à l'utilisation rationnelle et économe de l'eau, limiter l'extension des réseaux d'alimentation en eau potable, réutiliser les eaux pluviales et les eaux usées après prétraitement
- Gérer efficacement les eaux pluviales : limiter l'imperméabilisation des sols, traiter et récupérer les rejets d'eaux pluviales à la parcelle
- Limiter les risques d'inondations : préserver les zones tampons et zones humides à proximité des cours d'eau, limiter le ruissellement, entretenir les cours d'eau, conserver les haies, limiter l'imperméabilisation et le lessivage des sols

2. Valoriser les paysages et les sites de l'agglomération

- Maintenir des coupures vertes et agricoles autour des villes
- Réaliser les nouveaux quartiers autour des bourgs et hameaux existants et limiter le développement linéaire le long des axes routiers
- Veiller à préserver l'identité locale en favorisant l'intégration paysagère des opérations d'aménagement, notamment les entrées de ville
- Préserver et valoriser le patrimoine et l'identité locale
- Etudier la réalisation d'une Charte architecturale et paysagère
- Valoriser l'ambiance thermale au cœur de l'agglomération
- Encourager la réinterprétation des formes urbaines anciennes dans l'urbanisme contemporain

3. Préserver le cadre de vie en limitant les pollutions et en s'inscrivant dans une démarche écologique responsable

- Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et Assurer l'adaptation du territoire au changement climatique
- Réduire l'usage de la voiture individuelle et favoriser des formes urbaines plus denses
- Poursuivre les actions du Plan Climat Territorial
- Réaliser des économies de foncier
- Favoriser les modes de construction durables
- Poursuivre et renforcer les actions du Plan de Prévention des déchets
- Sensibiliser et encourager la population à trier et à composter ses déchets
- Augmenter le nombre de points tri et les enterrer dans un souci d'insertion paysagère
- Encourager le développement d'une filière bois-énergie de proximité
- Favoriser l'implantation de panneaux solaires sur les toitures
- Etudier la pertinence de la mise en place d'autres procédés de production d'énergies renouvelables

Expression graphique des objectifs du PADD
Obj. 3 : préserver et valoriser les ressources environnementales

Favoriser le maintien de la biodiversité et des corridors écologiques

- limiter l'urbanisation aux abords des sites sensibles d'un point de vue environnemental
- encourager les éleveurs à exploiter les barthes afin de les préserver
- identifier et préserver les continuums écologiques (trames indicatives), sans pour autant travailler dans une logique de sanctuarisation mais plutôt de valorisation

Economiser et gérer durablement la ressource en eau :

- Assurer une bonne qualité des eaux
  en favorisant une agriculture durable, le maintien des haies bocagères, une mise aux normes des assainissements autonomes et un développement de l'urbanisation prioritairement en zone d'assainissement collectif
- Limiter les prélèvements pour une meilleure gestion quantitative
  en sensibilisant les usagers, limitant l'extension des reseaux d'eau potable, réutilisant les eaux pluviales et usées
- Gérer efficacement les eaux pluviales afin de limiter le risque d'inondation
  en veillant à limiter l'imperméabilisation des sols et à réutiliser les eaux pluviales sur les parcelles
- Limiter les risques d'inondation
  en veillant notamment à : limiter l'imperméabilisation et le lessivage des sols, limiter le ruissellement, entretenir les cours d'eau, conserver les haies, préserver les zones tampons et zones humides

Préserver le cadre de vie en limitant les pollutions

- lutter contre les émissions de gaz à effet de serre
- diminuer la quantité de déchets produits, recycler
- favoriser les énergies renouvelables

Valoriser les paysages et sites de l'agglomération :

- maintien des coupures vertes autour des villes
- construire autour des bourgs et hameaux existants
- favoriser l'intégration paysagère des opérations
- redonner une ambiance thermale au coeur d'agglo
- retravailler l'architecture

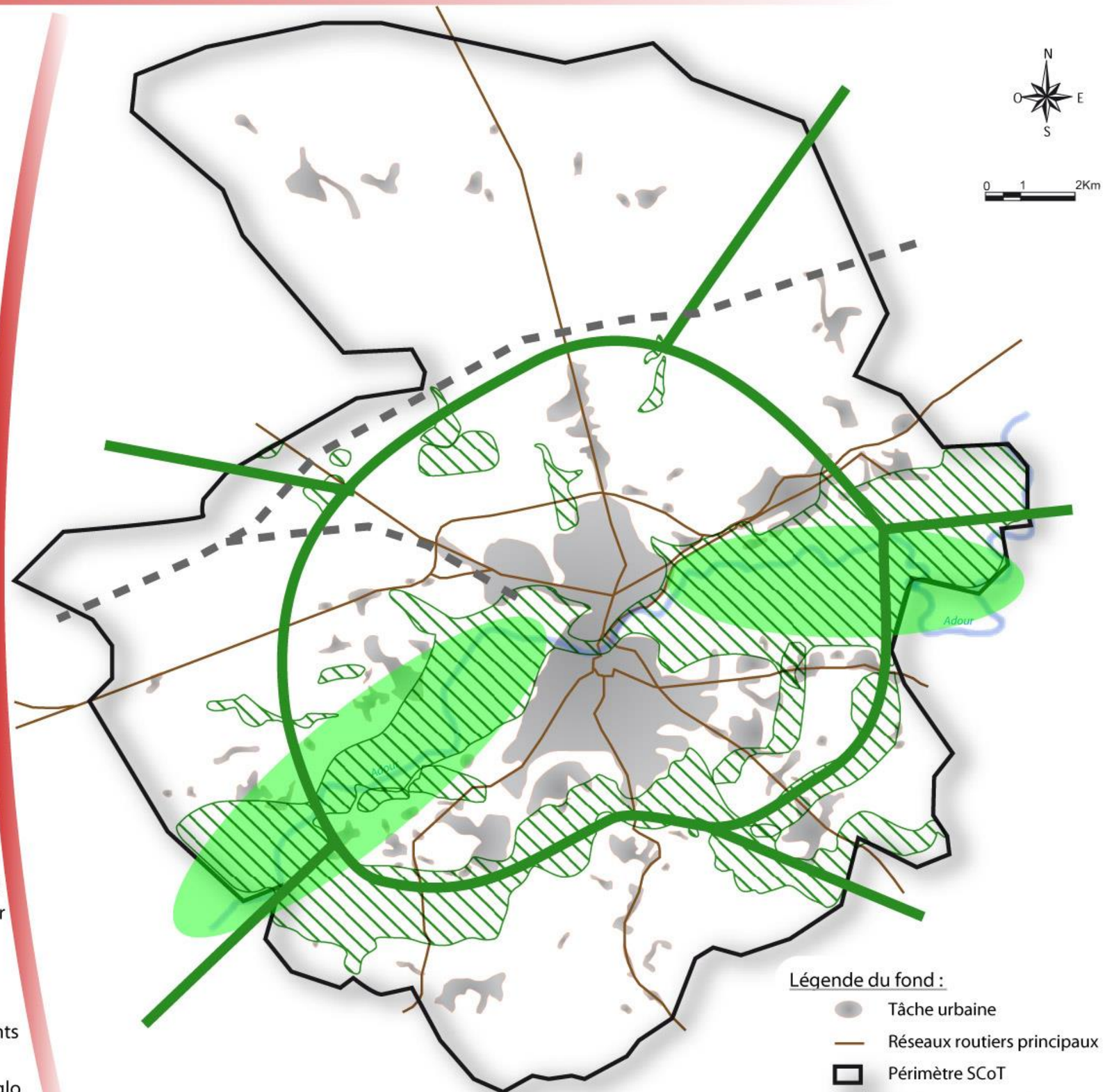

Source : Citadia d'après les données SCAN 25@IGN